

**DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
COMMUNE DE MATOUR**

**SERVICE DE L'EAU POTABLE
RAPPORT SUR LE PRIX
ET
LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC**



EXERCICE 2024



SECUNDO
Une expertise au service de l'eau
SARL au capital de 25 000 € - RCS Lyon 481 210 243
31 Cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE
04 78 54 17 31



Commune de MATOUR
Place de l'Église 71520 Matour
mairie.matour@orange.fr
+33 3 85 59 70 20

I. TABLE DES MATIERES

I.	TABLE DES MATIERES	3
II.	LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES.....	5
III.	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE.....	6
III.1	LE TERRITOIRE DESSERVI	6
III.2	LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE	6
III.2.1	LA PRODUCTION PROPRE.....	6
III.2.2	LES ACHATS D'EAU	7
III.2.3	LE SYNOPTIQUE.....	7
III.3	LE MODE DE GESTION.....	9
III.4	LES HABITANTS DESSERVIS	9
III.5	LE NOMBRE D'ABONNÉS	10
III.6	LES RESSOURCES EN EAU.....	11
III.6.1	LOCALISATION ET NATURE.....	11
III.6.2	LES VOLUMES PRODUITS	11
III.6.2.1	Historique des volumes produits.....	11
III.6.2.2	Variations Saisonnères	12
III.6.3	LES TAUX D'UTILISATION DE LA (OU DES) RESSOURCE(S)	13
III.6.4	LES VOLUMES IMPORTÉS	14
III.7	LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	15
III.8	LES VOLUMES CONSOMMÉS	15
III.8.1	CONSOMMATIONS SUR LA PÉRIODE DE RELEVÉ.....	15
III.8.2	CONSOMMATIONS SUR 365 JOURS	15
III.8.3	APPROCHE POUR UNE CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNÉ	16
III.9	LE RÉSEAU.....	17
III.9.1	LE BORDEREAU (SIG)	17
III.9.2	L'ÉVOLUTION DU LINÉAIRE.....	18
III.9.3	L'ANALYSE DE RÉSEAU PAR DIAMÈTRE	18
III.9.4	L'ANALYSE DE RÉSEAU PAR MATERIAU	19
III.9.1	L'ANALYSE DE RÉSEAU PAR PÉRIODES DE POSE	19
III.9.2	L'ANALYSE DE RÉSEAU PAR CLASSE DE PRÉCISION.....	20
III.9.3	LA DENSITÉ	20
III.10	LE PARC COMpteURS	21
III.11	LES BRANCHEMENTS	21
III.11.1	AU TOTAL.....	21
III.11.2	LES BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	21
III.11.3	LE RENOUVELLEMENT.....	21
III.12	LES RÉSERVOIRS.....	22
III.12.1	CHATEAUX D'EAU, RESERVOIRS, BACHES.....	22
III.12.2	LES STATIONS DE REPRISES / SURPRESSEURS	22
III.13	LES TRAITEMENTS.....	22
IV.	LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE	23
IV.1	LES MODALITÉS DE TARIFICATION.....	23
IV.1.1	LE TYPE DE TARIFICATION	23
IV.1.2	LA FACTURE D'EAU.....	23
IV.2	LES RECETTES DU SERVICE	25
V.	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	26
V.1	LA QUALITÉ DE L'EAU	26

V.2	L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE	27
V.3	LE RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION	28
V.3.1	DEFINITIONS DES RENDEMENTS	28
V.3.2	LES RESULTATS.....	30
	V.3.2.1 Respect du rendement du Grenelle	30
	V.3.2.2 Respect du schéma de distribution	31
	V.3.3 POSITION DE LA COMMUNE DANS LE DEPARTEMENT.....	31
V.4	EVOLUTION DES VOLUMES DE FUITES	32
V.5	SYNTHESE DES VOLUMES EN JEU	32
V.6	L'INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTES	33
V.7	L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RESEAU	34
V.8	LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU	35
V.9	L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	36
V.9.1	POUR LES RESSOURCES DE LA COMMUNE.....	36
V.9.2	L'INDICATEUR REGLEMENTAIRE.....	36
V.10	LE TAUX D'IMPAYÉS.....	37
V.11	LA GESTION DES RECLAMATIONS ET QUALITE DU SERVICE	37
VI.	LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	38
VI.1	LES TRAVAUX ENGAGÉS PENDANT L'EXERCICE	38
	VI.1.1.1 Renouvellement de réseaux et de branchements.....	38
	VI.1.1.2 Montant des travaux commandés au cours de l'exercice	38
VI.2	L'ÉTAT DE LA DETTE	39
VI.3	LES AMORTISSEMENTS	39
VI.4	LES PROJETS ET TRAVAUX EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	40
VII.	LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	41
VII.1	LE MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITÉ	41
VII.2	LES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	42
VIII.	NOTE LIMINAIRE.....	42
IX.	NOTICE « REDEVANCES » DE L'AGENCE DE L'EAU	43

II. LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES

		2022	2023	2024
D101.0	<u>Estimation du nombre d'habitants desservis</u>	1 176	1 192	1 193
D102.0	<u>Prix TTC du service au m³ pour 120 m³</u>	3,51 €	3,52 €	4,12 €
P101.1	<u>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie</u>	100%	100%	100%
P102.1	<u>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques</u>	100%	100%	100%
P103.2B	<u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</u>	90	90	90
P104.3	<u>Rendement du réseau de distribution</u>	74,9	76,8	78,3
P105.3	<u>Indice linéaire des volumes non comptés</u>	1,5	1,3	1,2
P106.3	<u>Indice linéaire de pertes en réseau</u>	1,4	1,2	1,1
P107.2	<u>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</u>	2,3%	3,2%	3,8%
P108.3	<u>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</u>	77%	80%	80%
P109.0	<u>Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</u>	- €	203 €	762 €
P153.2	<u>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</u>	26,27	2,39	3,77
P154.0	<u>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</u>	0,0%	0,0%	0,0%

III. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

III.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

Le réseau dessert l'ensemble des habitants du territoire communal, hormis quelques abonnés au lieudit « Argaud » desservis depuis la commune de St Pierre le Vieux.

Le réseau de Matour alimente quatre abonnés sur le territoire de Montmelard.

Il n'y a plus de vente d'eau aux quelques abonnés de Saint Pierre le Vieux (une habitation et des prés à l'origine) même si un des compteurs reste en place.

Un achat d'eau au SIE du Brionnais est en service.

De l'eau est vendue au Syndicat des Eaux de la Haute Grosne au lieu-dit En Charrette pour quelques abonnés.

Les missions du service sont :

- La production,
- La protection du point de prélèvement,
- Le traitement,
- Le transport,
- Le stockage,
- La distribution.

La commune assure aussi la gestion des abonnés, la relève, la facturation et les encaissements.

III.2 LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DU SERVICE D'EAU POTABLE

III.2.1 LA PRODUCTION PROPRE

La production propre de la commune comprend les captages de Botte dont 4 sont actuellement exploités.

Les sources sont situées à une altitude comprise entre 540 et 565 m.

Deux ouvrages de captage ont été abandonnés (non inclus dans la DUP) ainsi que leur collecteur : il s'agit des sources d'En Botte du Bas et d'En Botte du Haut (hors service depuis 2012 et 2014 respectivement).

Un ouvrage de type collecteur a également été abandonné en 2015 à la suite du renouvellement des canalisations d'adduction. Il collectait les eaux des sources d'En Botte Grosse et En Botte Petite.

Les eaux brutes rejoignent gravitairement la station de traitement de Botte située 800 m en contrebas, sous le massif boisé. Deux filtres en parallèle contenant du calcaire terrestre (Akdolit) permettent la reminéralisation des eaux brutes qui sont ensuite dirigées vers le réservoir de Botte.

Une injection d'eau de Javel est réalisée dans la canalisation d'amenée au réservoir de Botte.

Le réservoir de Botte assure gravitairement le remplissage du réservoir de Trécourt avec lequel il est en équilibre. Ces deux réservoirs sont situés à une altitude similaire (470 m).

Deux services se distinguent selon l'origine de la ressource :

- Le service de Botte, alimenté par les sources communales.
- Le service du Brionnais, desservi par l'eau du SIE du Brionnais (eau en provenance de la nappe de la Loire).

Jusqu'à fin 2020, les réservoirs communaux de Botte et de Trécourt alimentent gravitairement une partie du Bourg, les hameaux de Trécourt, du Bessay, d'Etiveau et le surpresseur du Bessay. Celui-ci refoule l'eau vers les hameaux d'En Charrette et de Champ Soly où une vente d'eau est réalisée au SIE de la Haute-Grosne.

L'achat d'eau au SIE du Brionnais est réalisé au niveau du réservoir des Grands Sapins à la côte 710 m. Il permet d'alimenter les secteurs d'Auvreau et d'Echizeau ainsi que les points hauts des hameaux d'En Pierrelay, Châteautiers et les Bots qui ne peuvent être alimentés par les sources. Le réseau desservi par le SIE du Brionnais alimente également une partie du bourg où certaines rues disposent d'une double conduite.

III.2.2 LES ACHATS D'EAU

L'achat d'eau au SIE du Brionnais est réalisé au niveau du réservoir des Grands Sapins à la côte 710 m. Il permet d'alimenter les secteurs d'Auvreau et d'Echizeau ainsi que les points hauts des hameaux d'En Pierrelay, Châteautiers et les Bots qui ne peuvent être alimentés par les sources. Le réseau desservi par le SIE du Brionnais alimente également une partie du bourg où certaines rues disposent d'une double conduite.

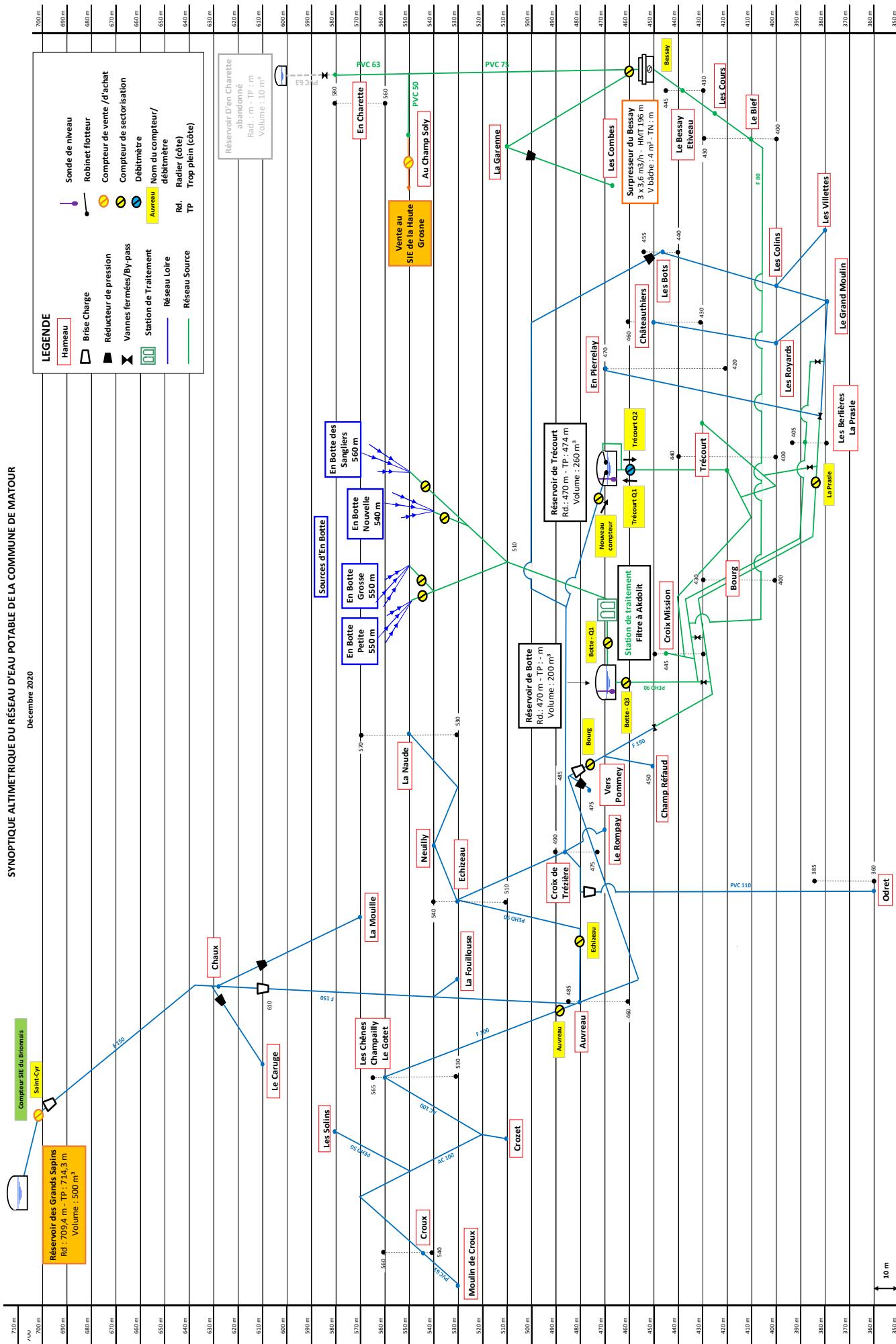
Des points de maillage existent entre ces deux réseaux. Le passage d'une ressource à l'autre se fait par manipulation manuelle de vannes. Le positionnement des vannes fermées assurant la séparation entre les deux services est ajusté périodiquement pour privilégier l'utilisation des sources en fonction de leur débit.

Afin de faciliter la gestion des deux services, des modifications ont été réalisées récemment (courant de l'année 2020) sur le réseau.

Dorénavant, le service de Botte pourra être alimenté par le SIE du Brionnais en complément par l'intermédiaire du réservoir de Trécourt. Une nouvelle canalisation en provenance du réservoir des Grands Sapins (SIE du Brionnais) dotée d'une vanne altimétrique située dans la chambre de vannes du réservoir de Trécourt permettra de réguler l'alimentation par le SIE du Brionnais en fonction de la hauteur d'eau dans le réservoir.

Ainsi, en cas de déficit de production des sources, l'alimentation du réservoir de Trécourt sera complétée par le SIE du Brionnais de manière automatique. Les modifications en cours devraient être effectives courant décembre 2020.

III.2.3 LE SYNOPTIQUE



III.3 LE MODE DE GESTION

Le service d'eau potable de la commune de Matour a toujours été géré en régie.

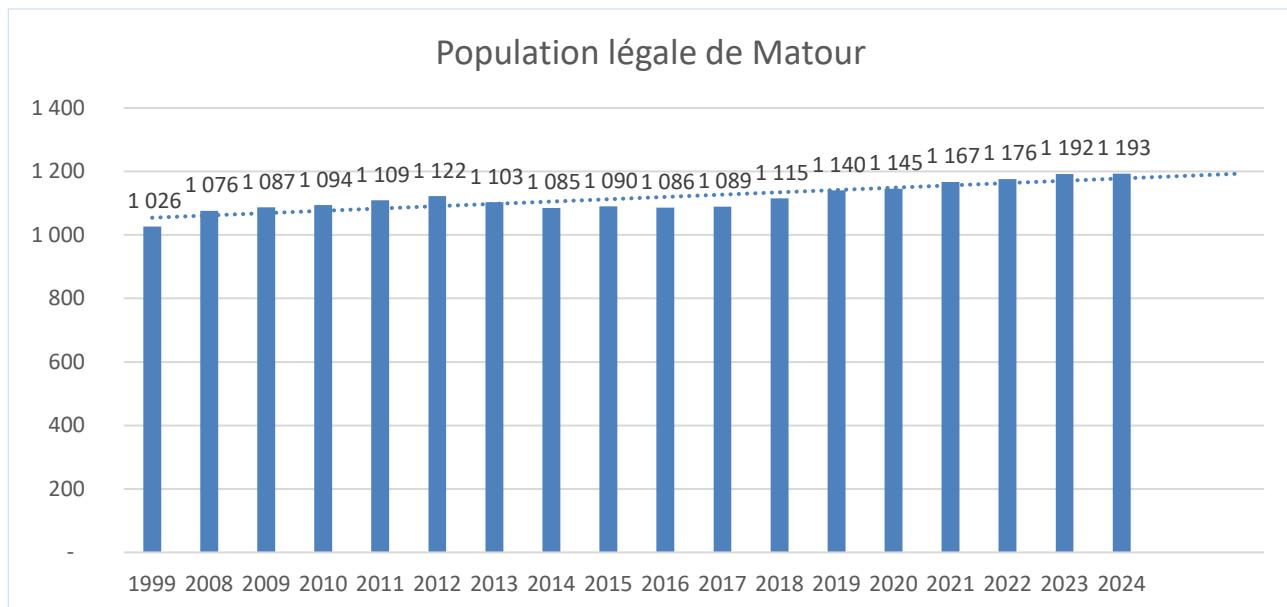
Le personnel communal s'acquitte des travaux d'entretien de réseau et des captages.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état de 8 % de la population dont le service en régie, 66,3 % de la population dont le service est en délégation et 26 % de la population dont le service en gestion mixte.

III.4 LES HABITANTS DESSERVIS

Les données proviennent des populations légales 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025. La population totale correspond à la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

	2020	2021	2022	2023	2024
Population légale de Matour	1 145	1 167	1 176	1 192	1 193



Le service public d'eau potable dessert 1 193 habitants avec 1 habitant de plus cette année. La population a augmenté de 10 % sur dix ans.

Avec 124 résidences secondaires, 72 emplacements de camping, 20 locations de chalets, la population totale pouvant être desservie par le service d'eau potable est de l'ordre de 1 730 habitants.

Indicateur D101.0 : Matour compte de l'ordre de 1 733 habitants pouvant être desservis par le service public d'eau potable.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état d'un nombre moyen de 8 826 habitants desservis par service au niveau départemental et de 6 422 habitants au niveau national.

III.5 LE NOMBRE D'ABONNÉS

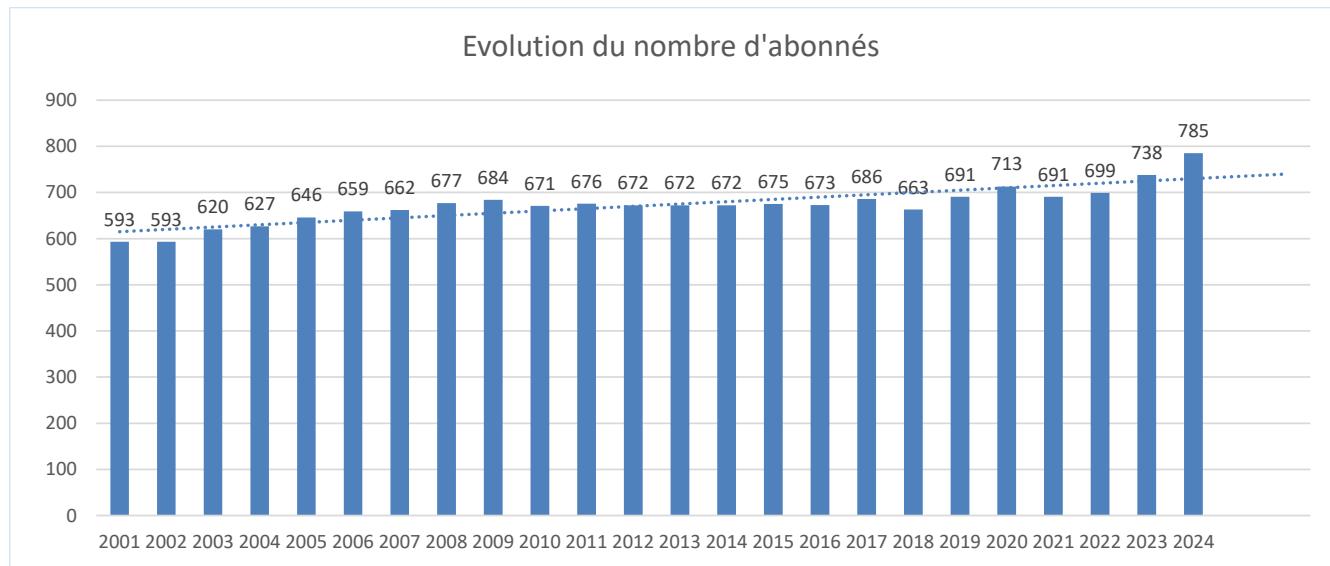
Le nombre d'abonnés au 31/12 de chaque année évolue de la façon suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Abonnés domestiques	691	713	691	699	738	785
Abonnés non domestique						
Total	691	713	691	699	738	785

Le nombre d'abonnés est en hausse cette année avec 47 abonnés de plus pour atteindre 785 abonnés.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

La distinction entre abonnés domestiques et non domestiques n'est pas disponible à ce jour.



L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état d'un nombre moyen de 4 392 abonnés par service au niveau départemental.

III.6 LES RESSOURCES EN EAU

III.6.1 LOCALISATION ET NATURE

Ressource		
Nom du Captage	Etat	Capacité de production (m ³ /h)
Source Botte du Haut	Hors service	
Source Botte du Bas	Hors service	
Source Botte Petite	En service	5,5
Source Botte Grosse	En service	
Source Botte Nouvelle	En service	
Source Botte des Sangliers	En service	

4 des 6 sources situées au lieudit « En Botte » permettent, en partie, l'alimentation en eau de la commune. Ces sources assurent en moyenne de l'ordre de 30 % des besoins pour l'alimentation en eau potable de la commune. Avant distribution, l'eau est reminéralisée par filtration sur un sable contenant essentiellement du carbonate de calcium puis elle est désinfectée par injection de chlore.

La Source de Botte des Sangliers a été mobilisée au cours de l'exercice 2019.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état de 337 captages en service dont 83,4 % des volumes proviennent des eaux souterraines et de 32 649 captages au niveau national.

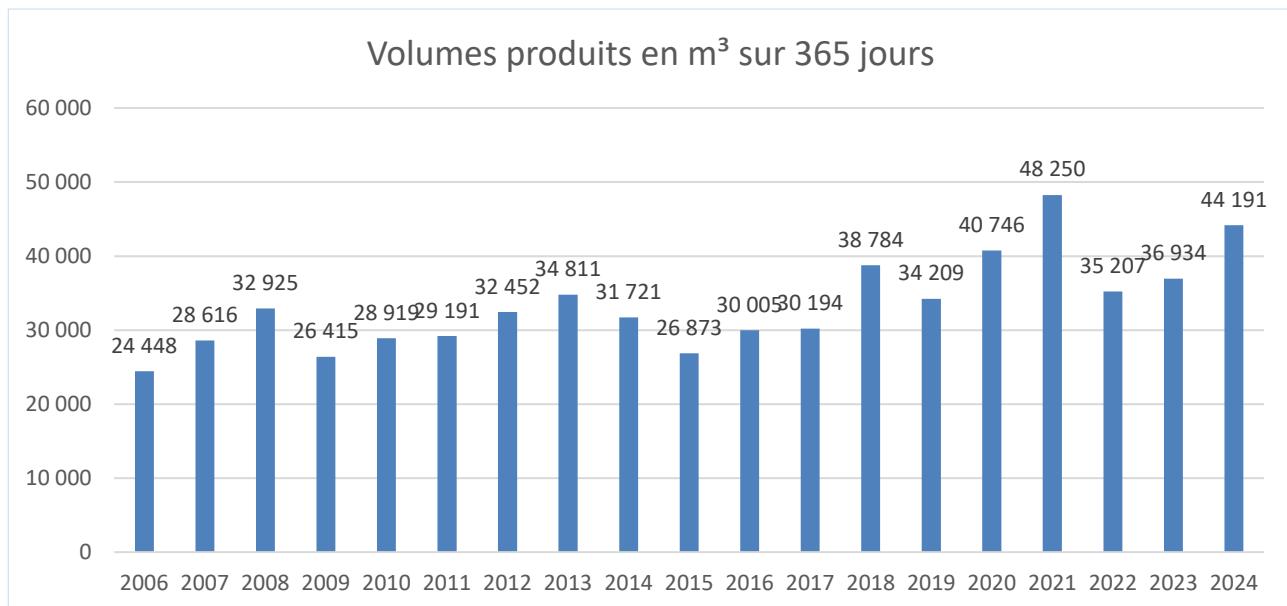
III.6.2 LES VOLUMES PRODUITS

III.6.2.1 HISTORIQUE DES VOLUMES PRODUITS

Depuis 2021, le volume produit est celui de l'année calendaire.

Le tableau et le graphique suivants présentent les volumes produits ces dernières années :

Année	Nbre de jour	Volume produit	Volume produit en 365 j	variations
2006	364	24 381	24 448	
2007	370	29 008	28 616	17,0%
2008	364	32 835	32 925	15,1%
2009	364	26 343	26 415	-19,8%
2010	365	28 919	28 919	9,5%
2011	363	29 031	29 191	0,9%
2012	371	32 985	32 452	11,2%
2013	364	34 716	34 811	7,3%
2014	364	31 634	31 721	-8,9%
2015	364	26 799	26 873	-15,3%
2016	365	30 005	30 005	11,7%
2017	361	29 863	30 194	0,6%
2018	358	38 040	38 784	28,4%
2019	366	34 303	34 209	-11,8%
2020	358	39 965	40 746	19,1%
2021	365	48 250	48 250	18,4%
2022	365	35 207	35 207	-27,0%
2023	365	36 934	36 934	4,9%
2024	365	44 191	44 191	19,6%



Le volume produit est en nette hausse de près de 20 % pour cet exercice.

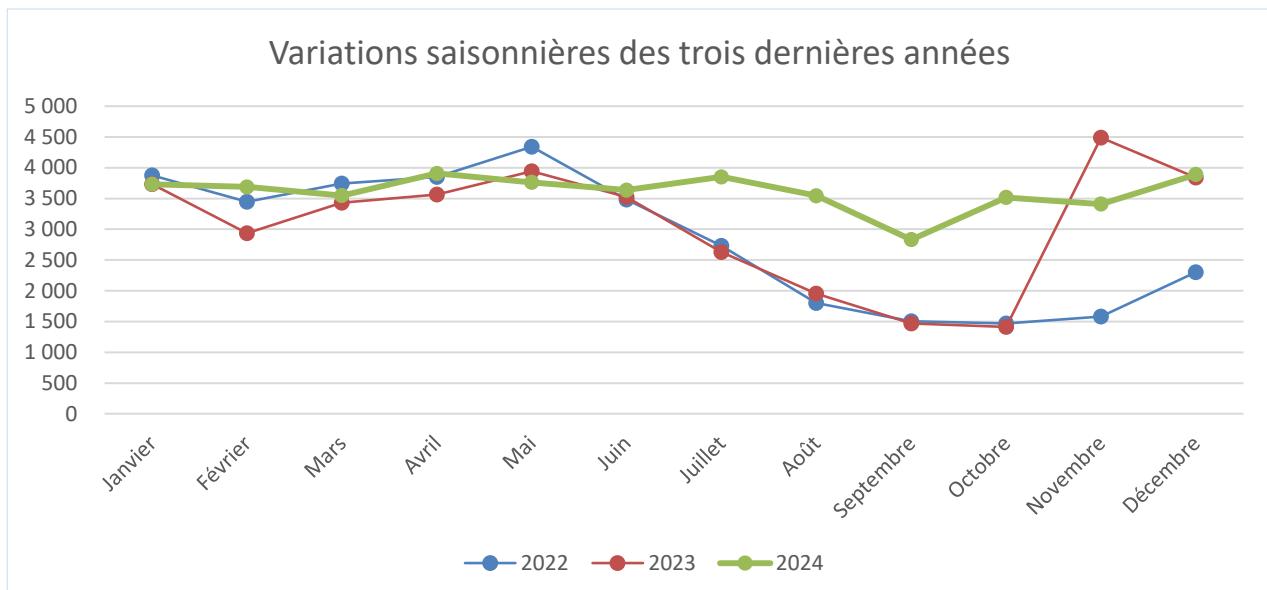
Le volume produit représente cette année 58 % du volume mis en distribution (pour 46 % en 2023).

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état de 46,4 Mm³ prélevés à l'échelle du département pour 18,8 Milliards de m³ au niveau national.

III.6.2.2 VARIATIONS SAISONNIERES

Les données proviennent de la télégestion et correspondent aux productions mensuelles.

Le graphique suivant présente les variations saisonnières des trois dernières années.

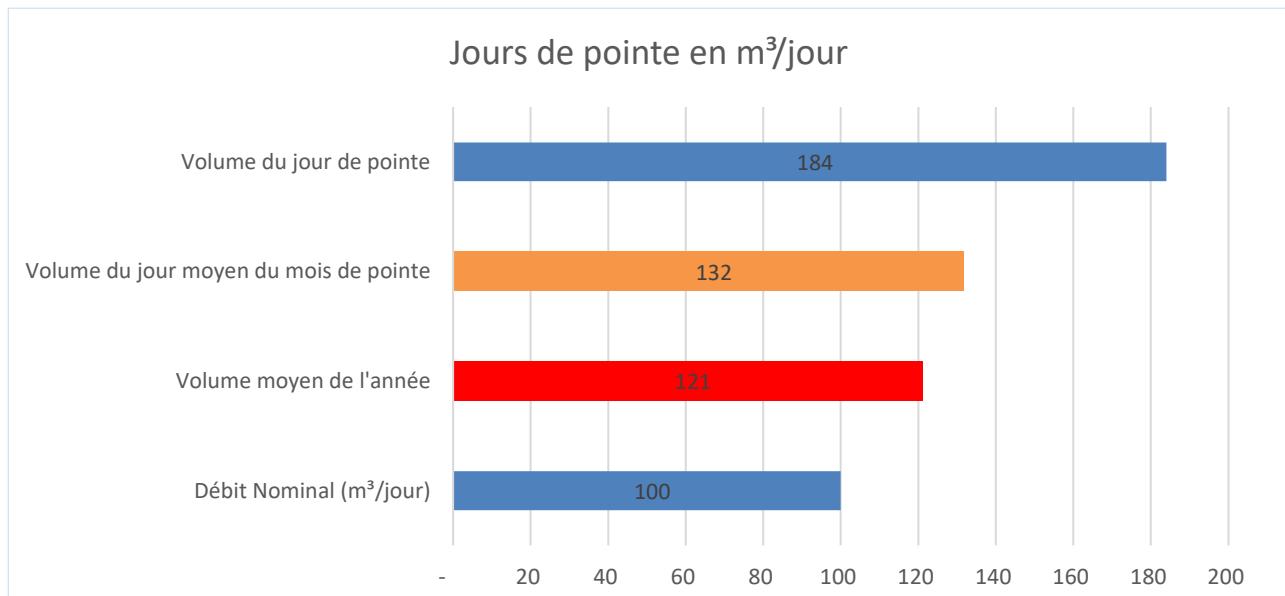


Sur cette période, le volume produit représente de 42 à 58 % du volume mis en distribution le complément provenant de l'achat d'eau en gros au SIE du Brionnais.

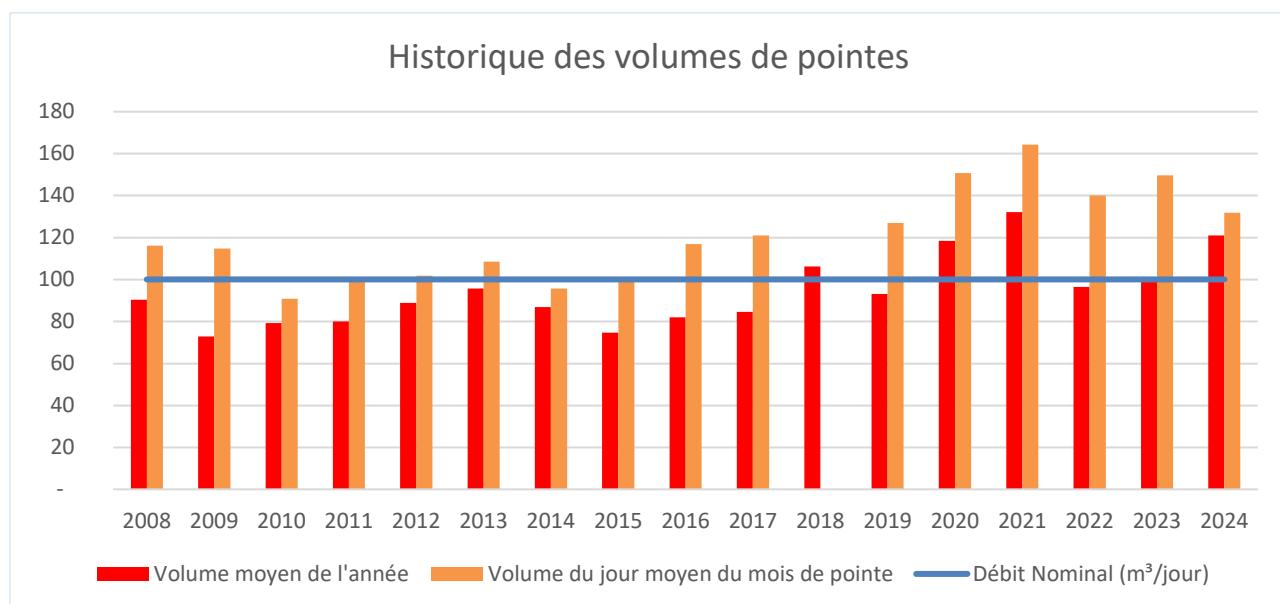
On observe des variations très peu marquée pour l'exercice 2024 avec un été pluvieux et avec peu de températures élevées qui ont permis de maintenir le niveau de productivité des sources.

III.6.3 LES TAUX D'UTILISATION DE LA (OU DES) RESSOURCE(S)

Les données de télégestion permettent de définir non seulement le volume journalier moyen de production mais aussi le jour moyen du mois de pointe et le jour de pointe comparés à la capacité de production définie ici par la capacité de la station de traitement :



En février 2024, la production moyenne est de 132 m³/j pour une capacité de 100 m³/j.
Un maximum de 184 m³/j a été produit en avril 2024.

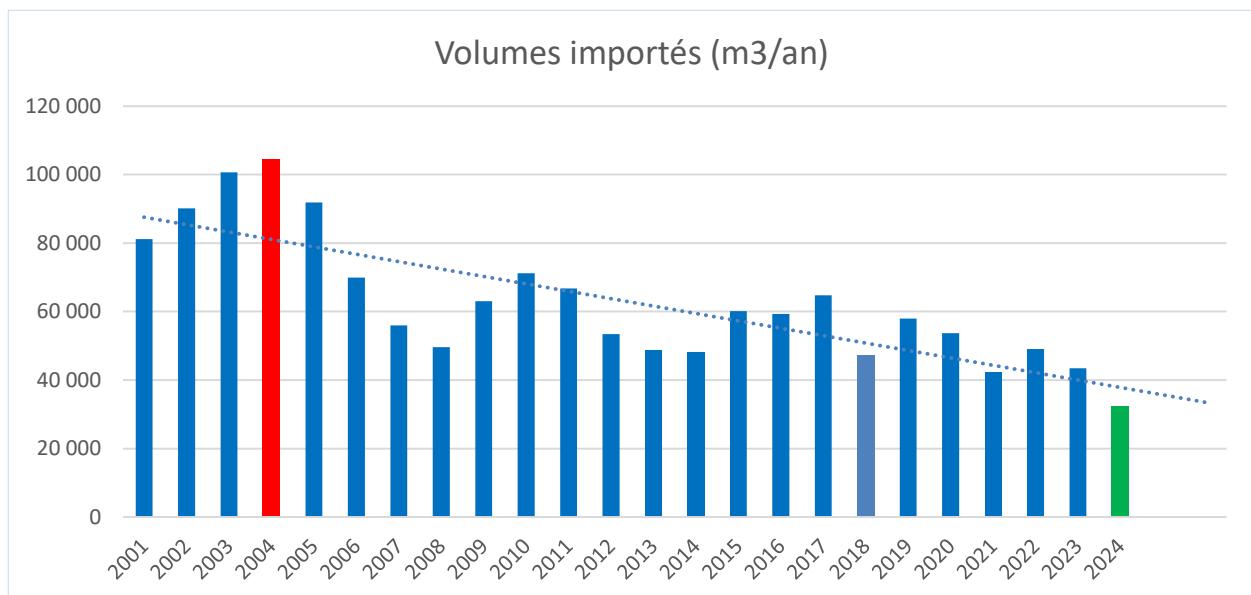


Depuis 2019 et la mobilisation de la Source de Botte des Sangliers, on note une plus importante sollicitation des sources.

III.6.4 LES VOLUMES IMPORTÉS

La commune achète de l'eau en gros au SIE du Brionnais.

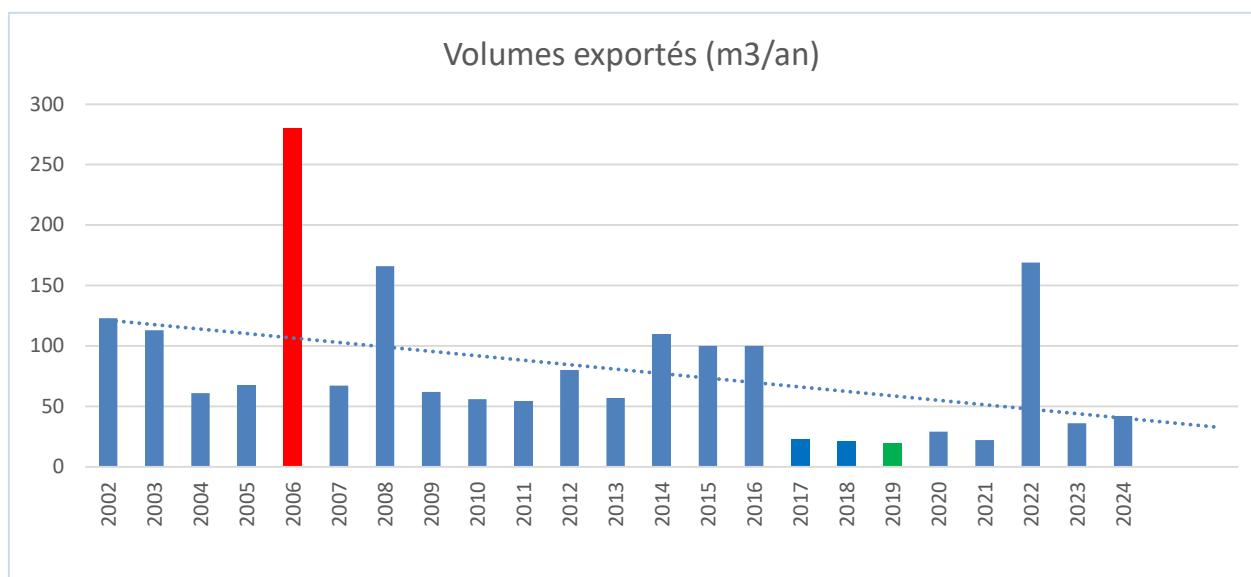
	2020	2021	2022	2023	2024
SIE du Brionnais	53 702	42 048	49 036	43 461	32 374
Variation	-7,3%	-21,7%	16,6%	-11,4%	-25,5%



Les achats ont baissé de près de 25 % en 2024. Ils atteignent de l'ordre de 32 000 m³ soit 11 000 m³ de moins. Il s'agit de l'un des plus faibles imports de l'historique.

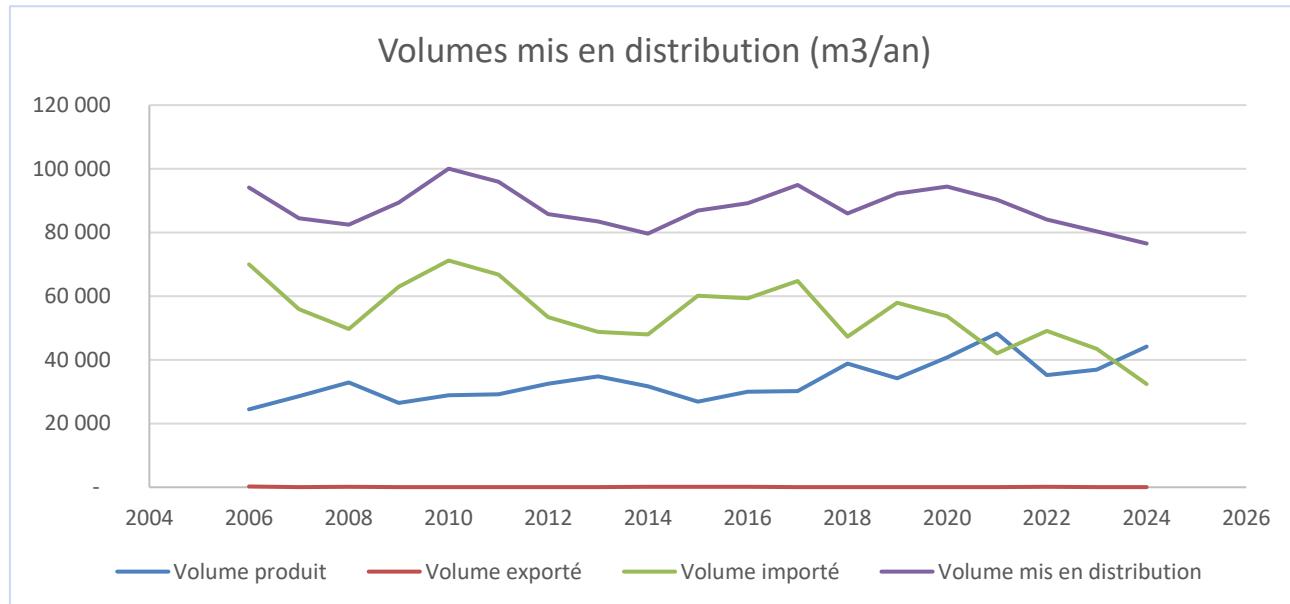
De l'eau est exportée au Syndicat des Eaux de la Haute Grosne au lieu-dit En Charrette pour quelques abonnés qui ne sont pas desservis par le réseau principal du SIE de la Haute Grosne. L'évolution des volumes exportés est la suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024
SIE de la Haute Grosne	29	22	169	36	42
Variation	52,6%	-24,1%	668,2%	-78,7%	16,8%



Les volumes exportés représentent depuis 5 ans moins de 0,1 % du volume mis en distribution.

III.7 LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION



Le graphique précédent permet de constater que depuis plusieurs années la commune privilégie le prélèvement sur sa ressource et n'utilise l'import d'eau depuis le SIE du Brionnais qu'en complément de sa production. On observe également que le changement du fonctionnement hydraulique du service a permis d'améliorer cette stratégie depuis décembre 2020. L'année 2024 sans étage marqué a permis aux sources de maintenir leur productivité et de maintenir cette stratégie même en période estivale.

III.8 LES VOLUMES CONSOMMÉS

III.8.1 CONSOMMATIONS SUR LA PÉRIODE DE RELEVÉ

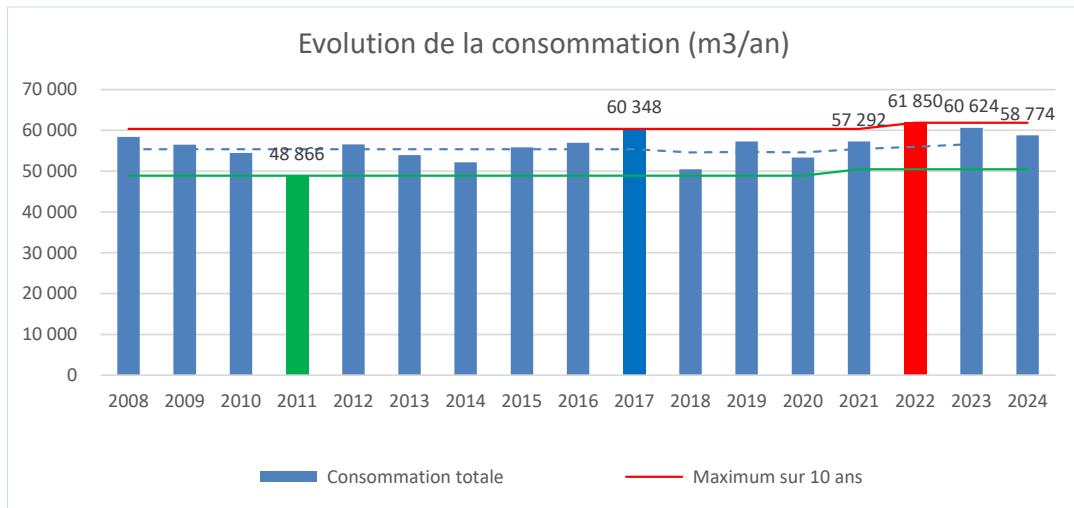
Il s'agit de la somme des volumes consommés domestiques et non domestiques sur la période de relève :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Durée de la période pour les abonnés (j)	365	403	371	431	346	308
Durée de la période pour les compteurs communaux (j)						328
Volume vendu aux abonnés (m³)	50 891	54 048	53 630	64 428	50 186	43 096
Volumes communaux (m³)	6 414	4 870	4 525	8 521	9 471	6 837
Somme de consommations (m³)	57 305	58 918	58 155	72 949	59 657	49 933

III.8.2 CONSOMMATIONS SUR 365 JOURS

Il s'agit de la somme des volumes consommés domestiques et non domestiques ramenés sur 365 jours.

	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation des abonnés	48 952	52 834	54 625	52 942	51 155
Communaux	4 411	4 458	7 225	7 682	7 620
Consommation totale	53 362	57 292	61 850	60 624	58 774

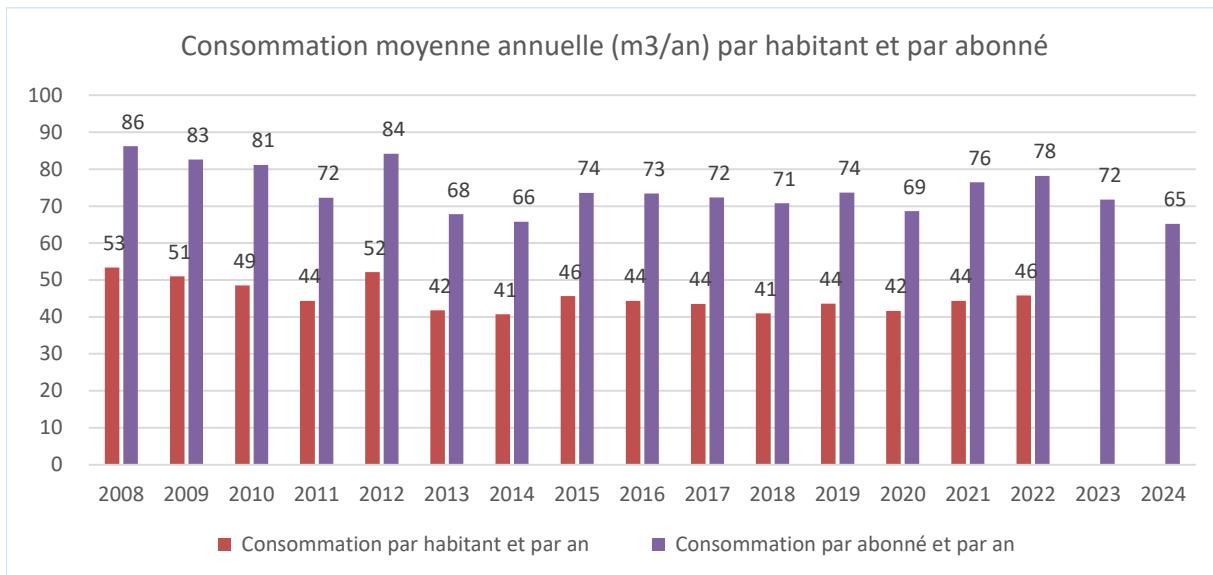


La consommation atteint 59 000 m³ est relativement stable pour cet exercice avec une baisse de 3,1 % uniquement.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état d'une consommation de l'ordre de 32,0 Mm³ à l'échelle du département.

III.8.3 APPROCHE POUR UNE CONSOMMATION MOYENNE PAR ABONNÉ

Il est d'usage de prendre pour comparaison des tarifs entre collectivité une facture de 120 m³/an qui a pu autrefois correspondre au besoin moyen d'un ménage. Le tableau présente la consommation moyenne annuelle par branchement **hors branchements communaux** pour cet exercice.



La consommation par abonné s'approche de 65 m³/an et elle est de 45 m³/an.habitant.

Ce chiffre est à mettre en parallèle du faible nombre d'habitants par abonné (1,7 pour cet exercice), la facture de 120 m³ étant celle du besoin moyen d'un ménage de 4 personnes, mais aussi des éventuelles ressources privées.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état d'une consommation par abonné de 108,7 m³/an à l'échelle du département pour 120,1 m³/an au niveau national et de 54,9 m³/an par habitant à l'échelle du département.

III.9 LE RÉSEAU

Le bordereau de canalisations en fonction des matériaux et des diamètres est donné dans le tableau suivant.

Il porte sur la totalité du patrimoine. Pour les calculs d'indicateurs, seuls les réseaux de distribution sont retenus ce qui correspond à 41 713 m de canalisation.

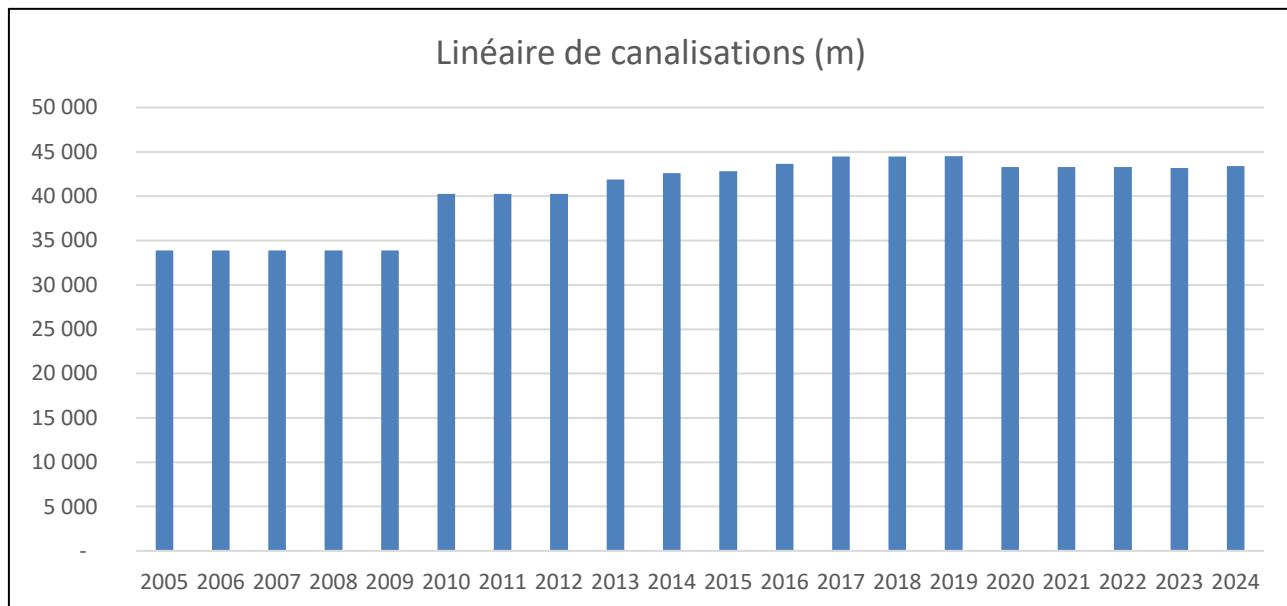
III.9.1 LE BORDEREAU (SIG)

Matériaux et diamètres	Linéaire (m)	Linéaire (%)
<Nul>	140	0,3%
40	4	0,0%
50	12	0,0%
100	13	0,0%
140	51	0,1%
<Nul>	60	0,1%
Amiante Ciment	2 101	4,8%
100	2 101	4,8%
Fonte	11 383	26,2%
60	1 181	2,7%
80	1 897	4,4%
100	1 075	2,5%
125	1 838	4,2%
150	5 391	12,4%
PE	56	0,1%
32	33	0,1%
40	9	0,0%
50	14	0,0%
PEHD	2 662	6,1%
25	64	0,1%
32	330	0,8%
40	192	0,4%
50	321	0,7%
63	151	0,3%
75	549	1,3%
90	629	1,4%
110	408	0,9%
125	19	0,0%
PVC	25 703	59,2%
25	61	0,1%
32	511	1,2%
40	2 549	5,9%
50	3 182	7,3%
60	14	0,0%
63	5 214	12,0%
75	2 969	6,8%
90	802	1,8%
110	7 991	18,4%
125	2 068	4,8%
140	298	0,7%
160	43	0,1%
PVC	77	0,2%
110	77	0,2%
PVC collé	1 286	3,0%
40	305	0,7%
63	458	1,1%
110	523	1,2%
Total général	43 408	100,0%

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état de 13 570 km de réseau à l'échelle du département. Le patrimoine national compte 996 000 km de réseaux.

III.9.2 L'ÉVOLUTION DU LINÉAIRE

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du linéaire de canalisation :

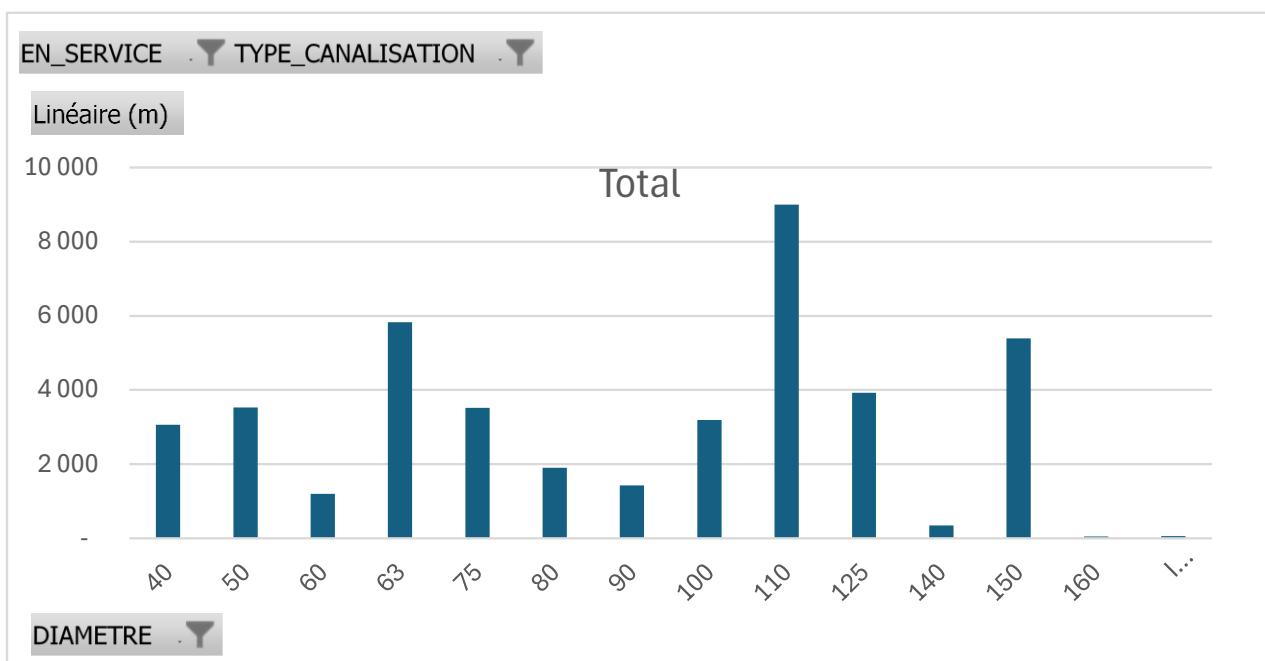


La commune met à jour ses plans sur SIG, reportant les plans de récolelement les plus récents.

Elle a réalisé en outre une recherche poussée relative aux matériaux, diamètres et périodes de pose de chaque tronçon de réseau. Plus récemment, le réseau d'adduction des sources au réservoir a été ajouté.

Le linéaire du réseau est désormais plus juste et est de l'ordre de 43 km.

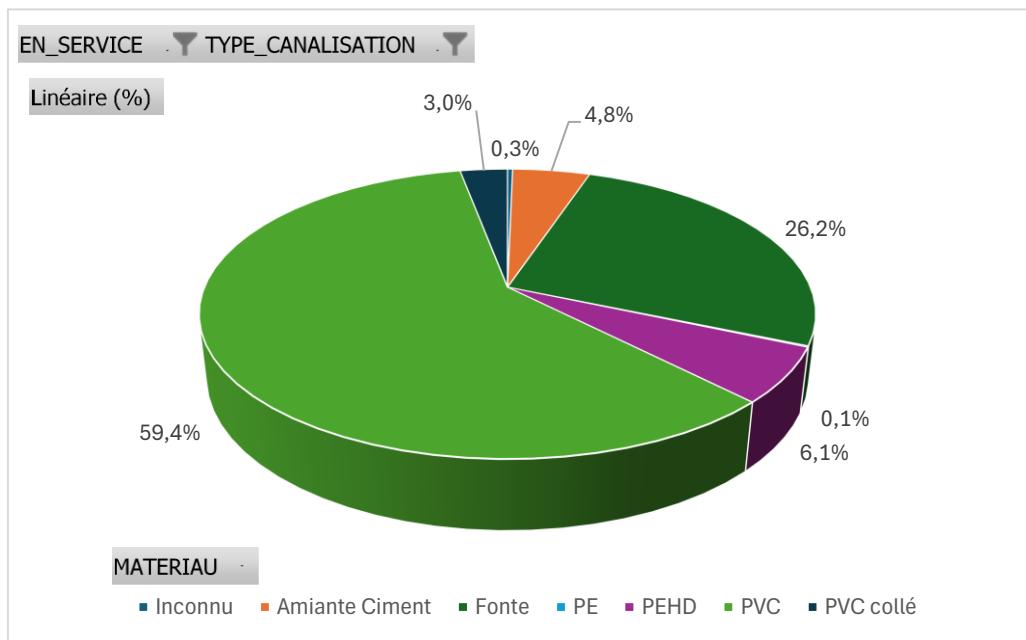
III.9.3 L'ANALYSE DE RÉSEAU PAR DIAMÈTRE



Cette répartition est représentative d'un réseau rural sans réseau de diamètre supérieur à 200 mm.

III.9.4 L'ANALYSE DE RÉSEAU PAR MATERIAU

Le graphique suivant présente la répartition du linéaire de réseau par matériau.



La commune est dotée d'une part importante de canalisations en PVC (60%) et, en moindre proportion, en fonte (26%).

La distinction entre fonte grise (cassante) et fonte ductile n'est pas disponible.

La part de canalisations en amiante-ciment, cassantes, est limitée (4,8 %).

Le plomb générant des problèmes sanitaires est absent du territoire communal.

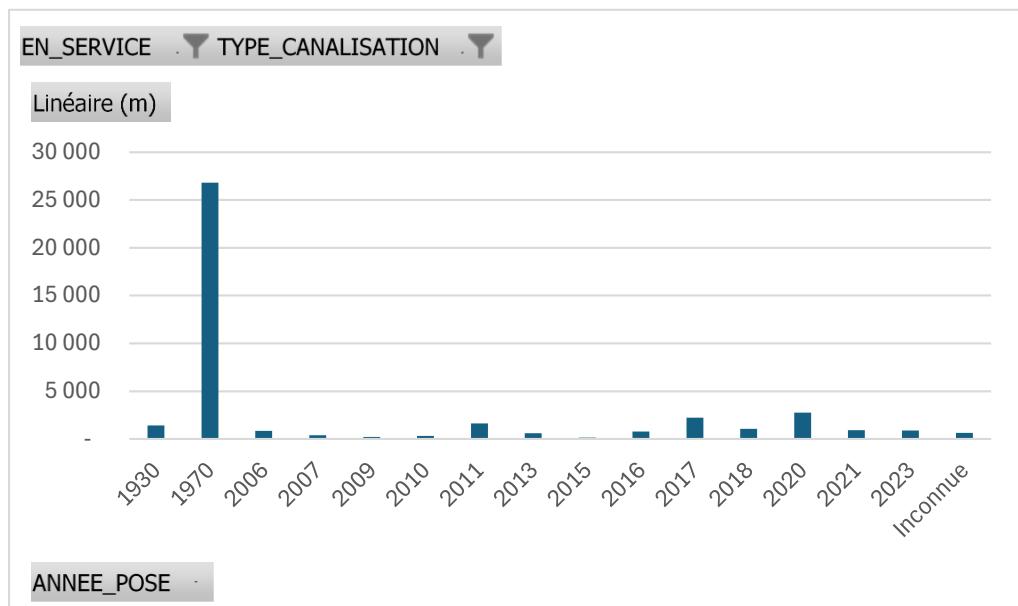
La distinction entre PVC collé et PVC à emboîtement n'est que partiellement disponible. Les PVC posés avant les années 80, outre l'inconvénient d'être des PVC collés avec des problématiques de fuites aux joints, présentent le risque, pour certains lots, de relarguer des CVM, molécule cancérigène. L'ARS lance une campagne d'analyses ciblées sur ces canalisations à risque qui doit être complétée par la commune.

III.9.1 L'ANALYSE DE RÉSEAU PAR PERIODES DE POSE

Le graphique suivant présente la répartition du linéaire de réseau par périodes de pose.

64 % du linéaire du réseau a été posé dans les années 70 et avant. A compter de 2006, on observe le début du renouvellement de réseau.

On observe également la progression de la connaissance du patrimoine avec un linéaire de réseau dont la période de pose n'est pas connue sur moins de 2 % du linéaire total.

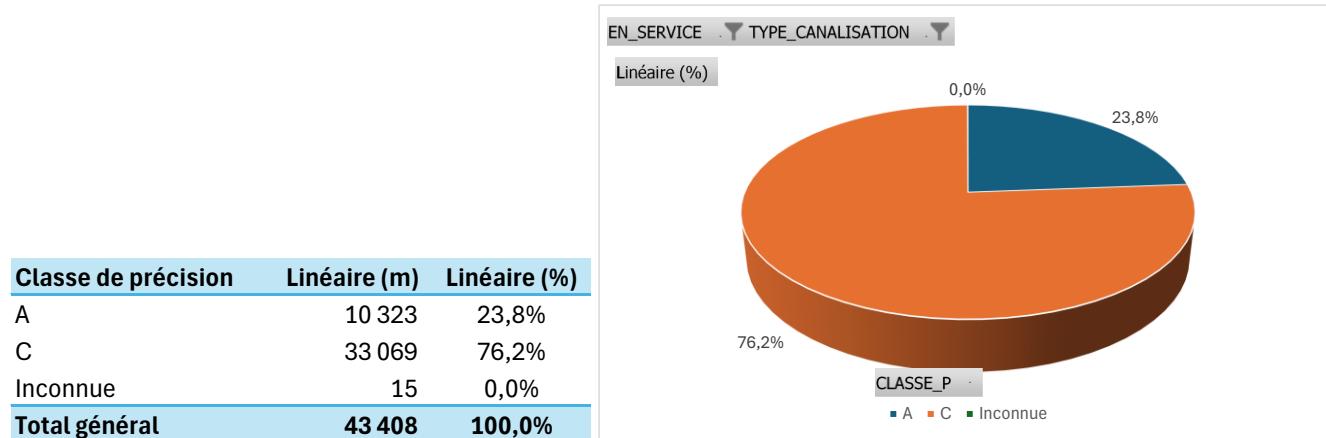


III.9.2 L'ANALYSE DE RÉSEAU PAR CLASSE DE PRÉCISION

La classe correspond à la précision des plans concernant la localisation du réseau.

- Classe A Classe de précision inférieure 40 cm
- Classe B Classe de précision supérieure à 40 cm et inférieure à 1,50 m
- Classe C Classe de précision supérieure à 1,50 m

Le tableau suivant présente la répartition du linéaire de réseau (en mètres et en pourcentage) par classe de précision :



Les plans de récolement remis par l'entreprise de travaux de la commune sont de classe A depuis juillet 2012 ce qui représente plus de 10 km de réseau intégrés avec ce niveau de précision dans le SIG.

III.9.3 LA DENSITE

Il s'agit du nombre d'abonnés par km de réseau de distribution. Les services d'eau potable sont qualifiés selon cette densité par le Laboratoire Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts.

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisation de distribution (m)	41 559	41 715	41 715	41 712	41 713
Abonnés	713	691	699	738	785
Densité	17,2	16,6	16,8	17,7	18,8

La commune de Matour a ainsi une densité de 19 abonnés par km la qualifiant de rurale.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état d'une densité moyenne de 21,7 abonnés/km dans le département.

III.10 LE PARC COMpteURS

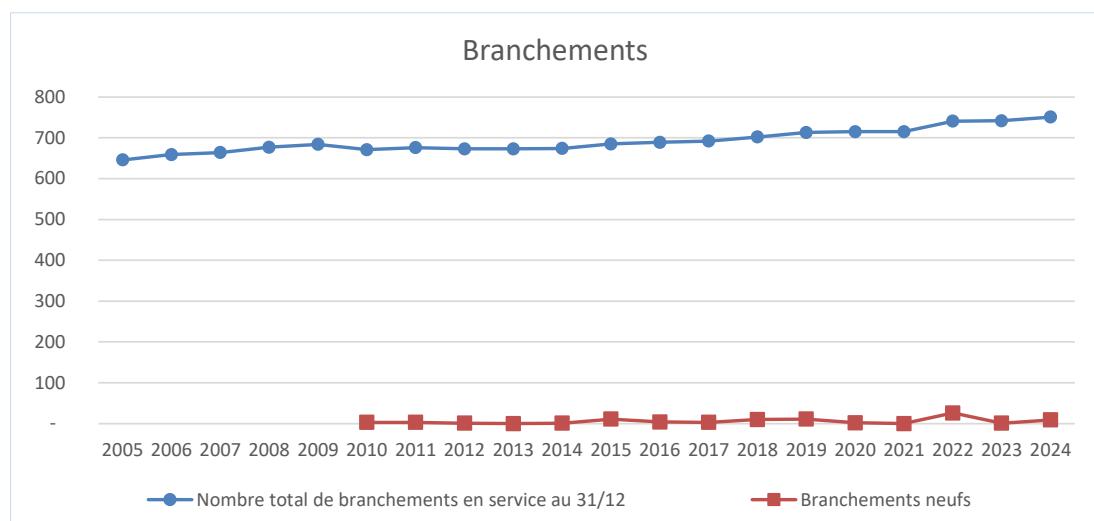
Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour présenter une analyse du parc de compteurs, un âge moyen et un défaut de comptage lié à l'âge du parc de compteurs.

III.11 LES BRANCHEMENTS

III.11.1 AU TOTAL

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total de branchements en service au 31/12	715	715	741	742	751
Branchements neufs	2	0	26	1	9

Il y a eu une création de branchements au cours de cet exercice.



III.11.2 LES BRANCHEMENTS EN PLOMB

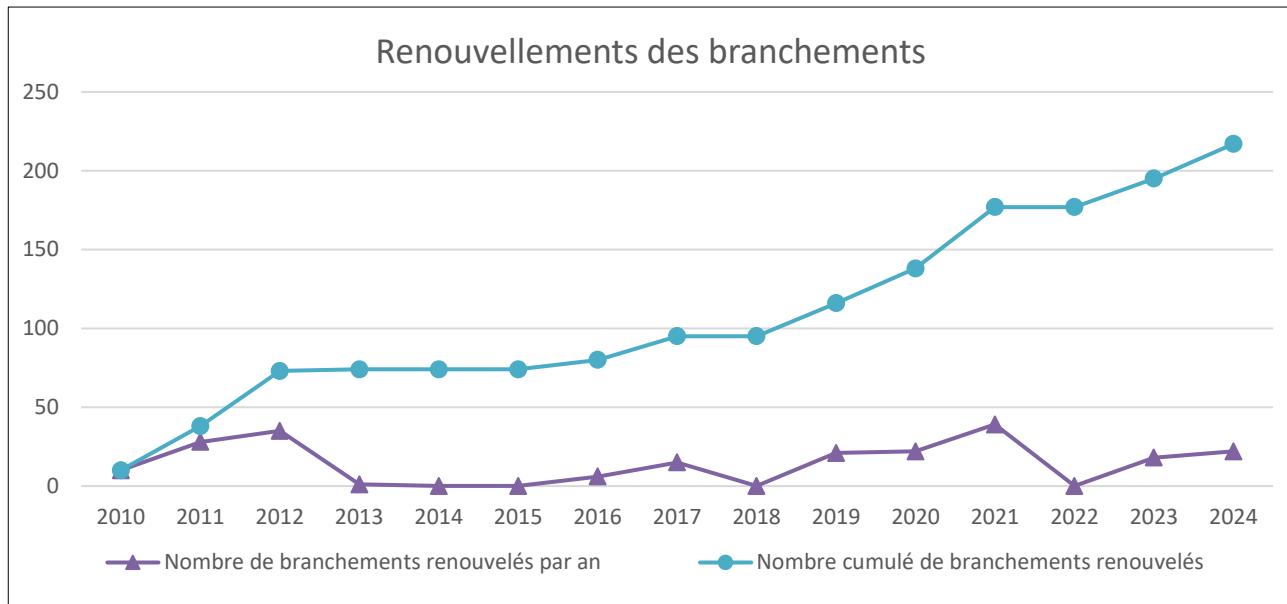
La commune a achevé le renouvellement de la partie publique des branchements en plomb. Le non-respect de la limite de qualité fixée pour le plomb au robinet du consommateur ne pourra être imputable qu'aux parties privées de branchements demeurées en plomb.

III.11.3 LE RENOUVELLEMENT

RENOUVELLEMENTS BRANCHEMENTS	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de branchements renouvelés par an	22	39	0	18	22

La commune a procédé au renouvellement de branchements dans le cadre de l'élimination des branchements en plomb au cours des exercices 2011 et 2012. Depuis, le rythme de renouvellement est moins soutenu. Le renouvellement des branchements fait partie du maintien en bon état du patrimoine. De plus, les branchements anciens peuvent être source de fuites. Un renouvellement systématique des branchements croisés lors du renouvellement de réseau pourrait être une stratégie efficace de renouvellement.

Le rythme de renouvellement varie selon l'ampleur des programmes de renouvellement de canalisation plus ambitieux au cours des exercices.



Depuis 2010, 29 % des branchements ont été renouvelés.

III.12 LES RÉSERVOIRS

III.12.1 CHATEAUX D'EAU, RESERVOIRS, BACHES

Nom de l'ouvrage	Capacité (m ³)
Réservoir de Botte	200
Réservoir de Trécourt	200
Réservoir d'En Charrette	Hors service
Bâche de reprise de Bessay	2 à 3
Total	400

La commune compte 4 réservoirs ou bâches de stockage pour un volume total de stockage de 400 m³.

III.12.2 LES STATIONS DE REPRISES / SURPRESSEURS

Désignation	Débit nominal (m ³ /h)	HMT en mCE	Nombre de pompes
Surpresseur du Bessay	3,06	196	3

La commune compte un unique surpresseur.

III.13 LES TRAITEMENTS

Désignation	Description
Station de traitement de Botte	Reminéralisation par filtration sur sable contenant essentiellement du carbonate de calcium Désinfection par injection de chlore

A compter de 2016, la filière de traitement est modifiée. La déminéralisation est désormais réalisée par Akdolit.

IV. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

IV.1 LES MODALITÉS DE TARIFICATION

IV.1.1 LE TYPE DE TARIFICATION

Le tarif comprend une part fixe (abonnement) et une part variable proportionnelle à la consommation en eau potable avec initialement 3 fourchettes de consommation :

- De 0 à 100 m³,
- De 101 à 200 m³,
- De 201 à 500 m³,
- Au-delà de 500 m³,

Le tarif de la part collectivité est voté par l'assemblée délibérante et les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

La part fixe ne dépasse pas 40% du montant d'une facture de 120 m³, comme il se doit.

Le service n'est pas assujetti à la TVA hormis les redevances sécurisation du SYDRO71 et la redevance performance de réseau.

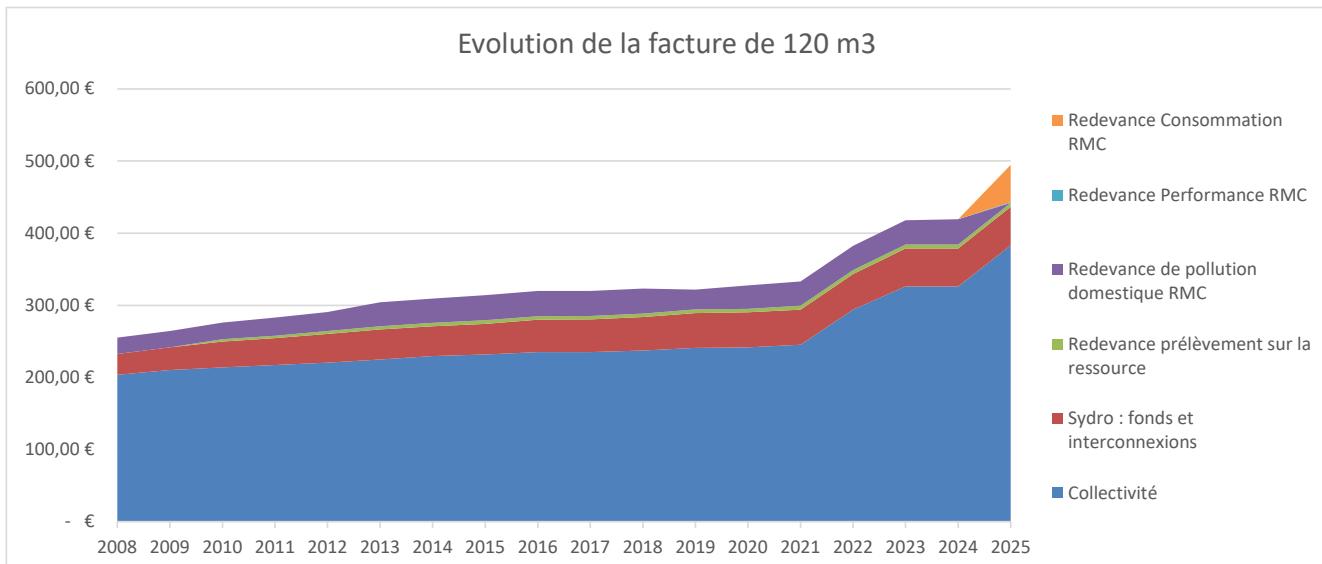
Les volumes sont relevés annuellement entre août et octobre selon les années.

La facturation intermédiaire se base sur une estimation.

	2023	2024	2025
Part Fixe			
Abonnement ordinaire	90,00 €	90,00 €	95,00 €
Part proportionnelle			
de 0 à 100 m ³	2,0000 €	2,0000 €	2,5000 €
de 101 à 200 m ³	1,8000 €	1,8000 €	1,9000 €
de 201 à 500 m ³	1,7000 €	1,7000 €	1,8000 €
au-delà de 501 m ³	1,6000 €	1,6000 €	1,7000 €
REDEVANCES ET TAXES			
Sydro : Fonds de renouvellement [€/m ³]	0,4100 €	0,4100 €	0,4100 €
Sydro : Sécurisation interconnexion (€/m ³)	0,0300 €	0,0300 €	0,0348 €
Redevance prélèvement sur la ressource [€/m ³]	0,0466 €	0,0466 €	0,0466 €
Redevance de pollution domestique RMC	0,2800 €	0,2900 €	
Redevance Performance RMC			0,01055 €
Redevance Consommation RMC			0,4300 €

IV.1.2 LA FACTURE D'EAU

EAU POTABLE	2023	2024	2025
Collectivité	326,00 €	326,00 €	383,00 €
Sydro : fonds et interconnexions	52,80 €	52,80 €	53,38 €
Redevance prélèvement sur la ressource	5,59 €	5,59 €	5,59 €
Redevance de pollution domestique RMC	33,60 €	34,80 €	- €
Redevance Performance RMC			1,27 €
Redevance Consommation RMC			51,60 €
Total [€ TTC]	420,90 €	422,10 €	494,84 €



Le montant d'une facture de 120 m³ s'établit à 494,44 €TTC soit 4,12 €TTC/m³.

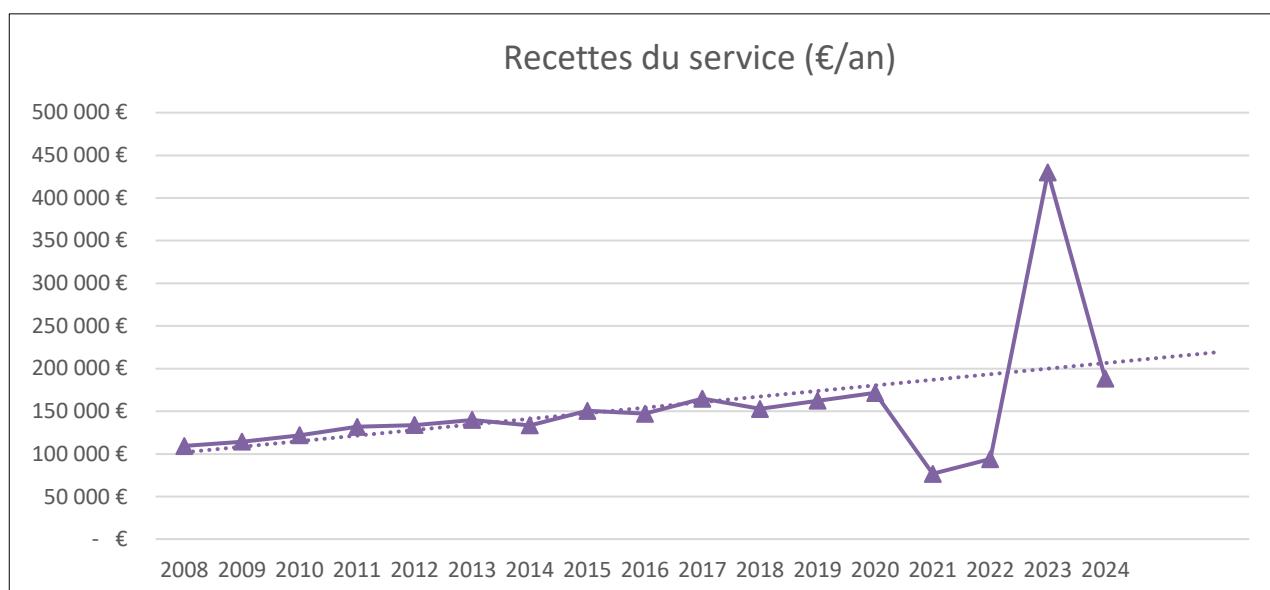
La commune a mis à jour son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable qui hiérarchise et planifie les investissements nécessaires pour maintenir la distribution de l'eau en qualité et quantité suffisante et pour gérer correctement le patrimoine du service. A terme de cette étude, la commune a délibéré pour une hausse notable des tarifs de manière à faire face à ces investissements.

Indicateur D102.0 : Matour présente un prix TTC du service au m³ pour une consommation de 120 m³ de 4,12 €.

IV.2 LES RECETTES DU SERVICE

Les recettes sont présentées dans le tableau ci-dessous en euros.

	2021	2022	2023	2024
PART COLLECTIVITE	76 679 €	93 868 €	413 663 €	182 234 €
Vente d'eau (abonnements + consommations)	76 679 €	79 165 €	327 429 €	148 874 €
Redevance de l'Agence de l'Eau	- €	14 703 €	32 134 €	12 111 €
Sydro71 (sécurisation et fonds de renouvellement)	- €	- €	54 100 €	21 250 €
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	- €	- €	- €	4 433 €
PRODUITS ACCESSOIRES	- €	- €	75 €	452 €
TRAVAUX	- €	- €	16 374 €	1 111 €
TOTAL	76 679 €	93 868 €	430 111 €	188 230 €



La commune a été confronté à des difficultés de facturation au cours des exercices 2021 et 2022 générant de très faibles recettes. Cette situation a été régularisée courant 2023. En moyenne pour ces 3 exercices, les recettes sont de 195 000 €.

Les recettes 2024 sont celles du fonctionnement normal du service et s'établissent à 188 000 €.

V. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

V.1 LA QUALITÉ DE L'EAU

L'eau produite provient de 4 sources.

Avant distribution, l'eau subit une reminéralisation par filtration sur un sable contenant essentiellement du carbonate de calcium puis est désinfectée par injection de chlore.

Le contrôle sanitaire porte sur 2 types d'analyses (bactériologiques et physicochimiques).

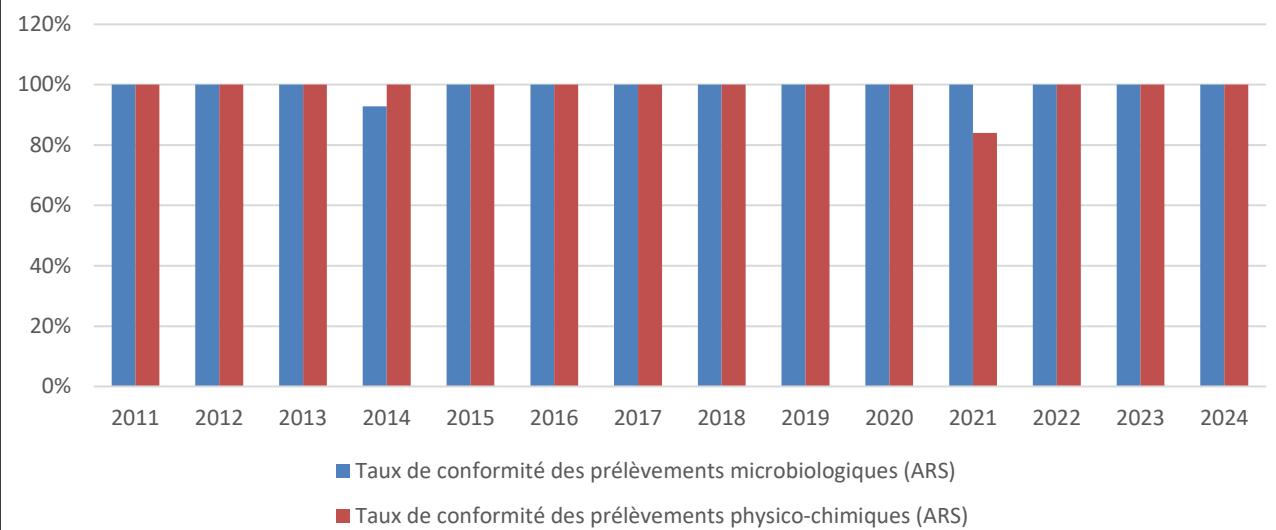
L'autocontrôle de la commune se limite au suivi du pH et du chlore.

Les résultats du contrôle sanitaire (au point de mise en service et en distribution) sont présentés dans le tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (ARS)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (ARS)	100%	100%	100%	84%	100%	100%	100%

Il n'y a pas de non-conformité observée au cours de cet exercice.

Historique de la qualité de l'eau



Indicateur P101.1 : Matour présente un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie de 100 %.

Indicateur P102.1 : Matour présente un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques de 100 %.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état de 99,0 % d'analyses bactériologiques (98,2 % au niveau national) et 92 % d'analyses physico-chimiques (98,8 % au niveau national) de l'ARS conformes aux normes et limites de qualité. Dans le département, les principales non-conformités sont liées aux pesticides.

V.2 L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau et donc de s'assurer de la qualité de la gestion du patrimoine.

Pour la commune, cet indicateur est à 100 en 2024.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état d'un indice moyen de connaissance et de gestion patrimoniale pondéré de 105,5 au niveau départemental et de 103 au niveau national.

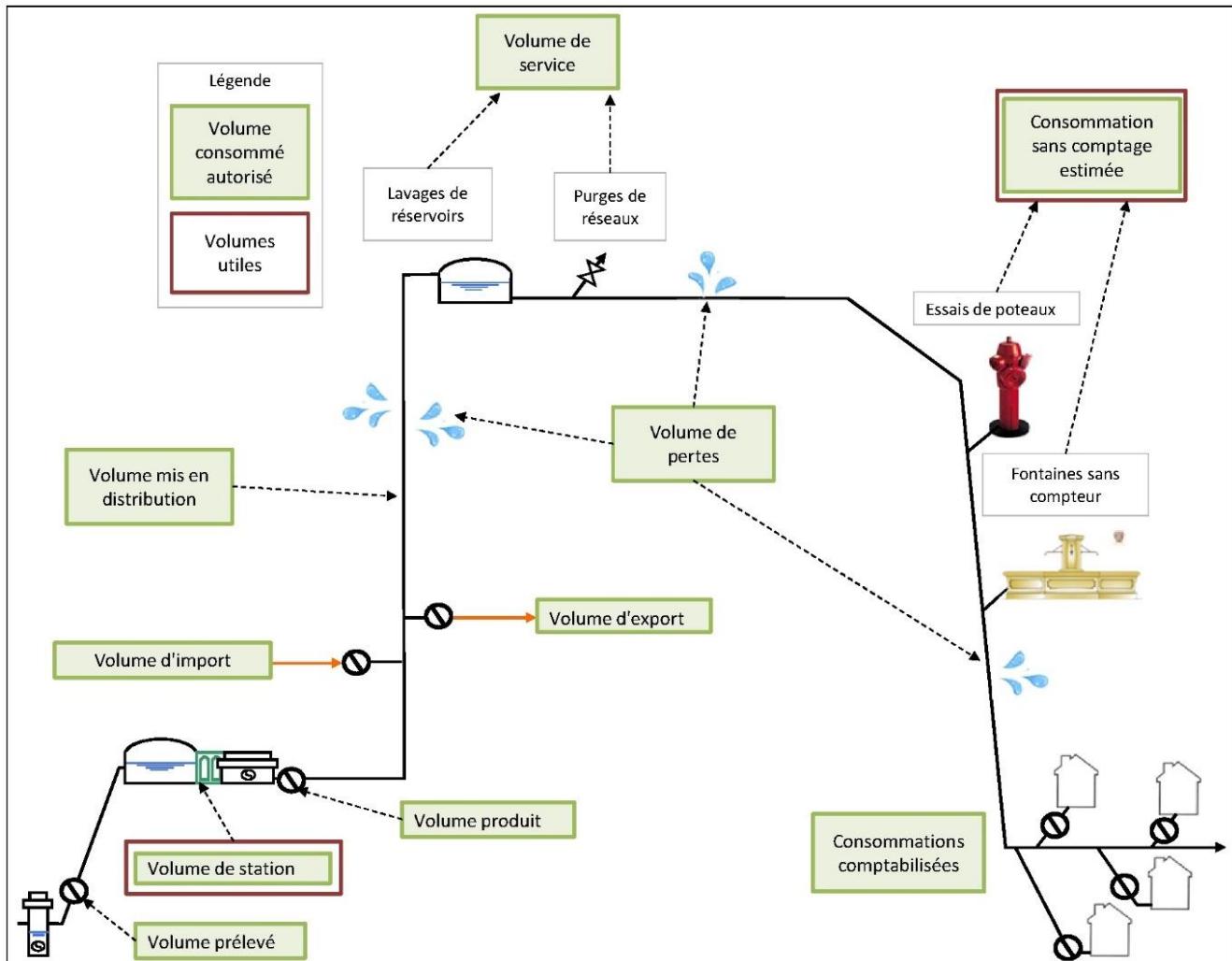
				2024	
Partie A : Plan des réseaux	15 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.		10 pts	10
		Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.		5 pts	5
Partie B : Inventaire des réseaux	30 points si les 15 points de la partie A sont acquis	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)		10 pts	10
		et			
		La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)			
		Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :		1 à 5 pts	
		Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux	1 pt supp		
		Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux	2 pts supp		
		Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux	3 pts supp		
		Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux	4 pts supp		
		Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux	5 pts supp		5
		L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :		0 à 15 pts	
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points si au moins 40 des 45 points des parties A et B sont acquis	Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux	0 pt		
		Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux	10 pts		
		Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux	11 pts		
		Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux	12 pts		
		Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux	13 pts		
		Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux	14 pts		
		Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux	15 pts		15
		Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, potaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux		10 pts	10
		Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution		10 pts	10
		Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)		10 pts	
		Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)		10 pts	
		Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite		10 pts	10
		Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement		10 pts	10
		Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)		10 pts	10
		Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux		5 pts	5
				ICGP =	100

Indicateur P103.2B : Matour présente un indice de connaissance et de gestion patrimoniale de 100.

V.3 LE RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

V.3.1 DEFINITIONS DES RENDEMENTS

Les volumes de ce chapitre sont ramenés sur 365 jours. Pour les volumes produits, importés et exportés, ils sont pris en compte du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour les volumes consommés, ils sont fonction des périodes de relève comprises entre le 1^{er} au 31 août.



Plusieurs rendements sont présentés dans les tableaux et graphiques ci-dessous. Parmi eux, c'est le rendement hydraulique qui constitue un indicateur de performance du réseau :

Le rendement primaire est le rendement le plus simple à calculer. Il ne prend en compte que la consommation totale facturée rapportée aux volumes mis en distribution :

$$\text{Rendement Primaire} = \frac{V_{comptabilisé}}{V_{produit} + V_{import} - V_{export}}$$

Le rendement net est le plus intéressant car il compare la totalité de l'eau utilisée sciemment (par les clients et par le service) aux volumes mis en distribution (volume prélevé sans les volumes de station). Il traduit les pertes en eau par le réseau. Il s'agit du rapport entre les volumes facturés, de service, exportés et autorisés non comptabilisés et les volumes prélevés, importés moins les volumes de station.

$$Rendement Net = \frac{Vcomptabilisé + Vservice + Vconsommateur sans comptage}{Vproduit + Vimport - Vexport}$$

Le rendement hydraulique représente un bilan complet de l'eau. Il prend en compte l'ensemble de la consommation (facturée, de station, de service, non comptabilisée et exportée) rapporté à l'intégralité du volume introduit (prélevé et importé).

$$Rendement Hydraulique = \frac{Vexport + Vstation + Vcomptabilisé + Vservice + Vconsommateur sans comptage + Vdétourné + Vdéfaut de comptage}{Vprélevé + Vimport}$$

Le rendement de distribution concerné par le Rapport Public sur la Qualité du Service (RPQS) (indicateur P104.3) ainsi que par le seuil minimum défini par le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.

$$Rendement de distribution = \frac{Volume comptabilisé + Volume non compté autorisé + Volume de service + Volume exporté}{Volume prélevé - Volume de station + Volume importé}$$

Le rendement du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement institue un seuil minimum pour le rendement de distribution de toutes les unités de gestion.

A défaut, le décret prévoit la majoration du taux de la redevance prélèvement, payée par les usagers.

A défaut d'être de 85 %, le rendement seuil est calculé selon la formule suivante :

$$Rendement seuil = 65 + 0,2 \times ILC \text{ (Indice Linéaire de Consommation)}$$

Soit

$$Rendement seuil = 65 + 0,2 \times \frac{Volume comptabilisé + Volume de service + Volume exporté}{365 \times Linéaire (km)}$$

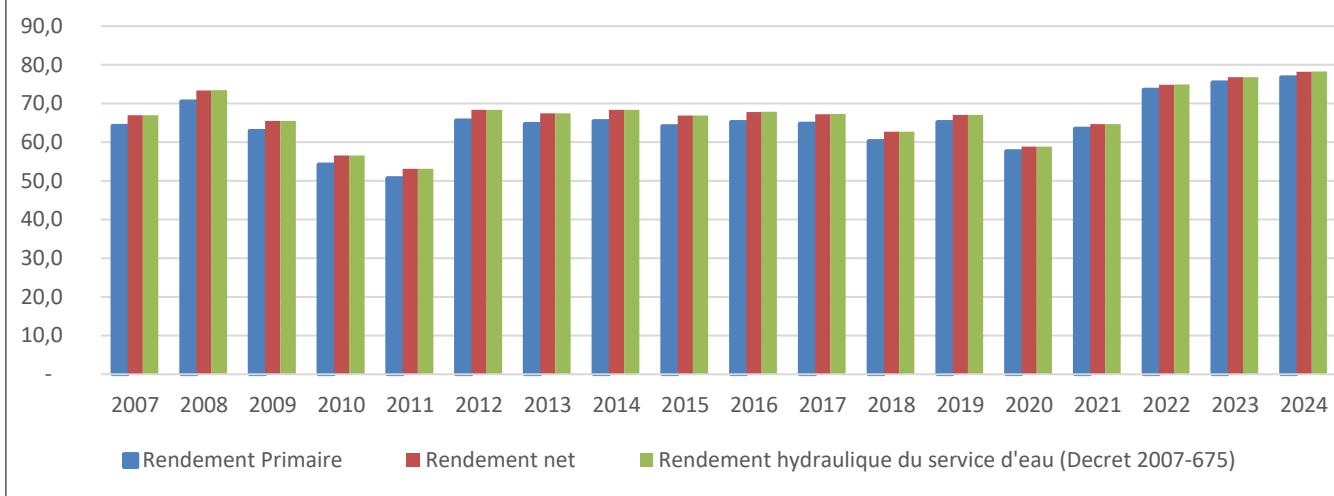
Si les prélèvements réalisés sur les ressources sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70.

A la suite de remarques de l'Agence de l'Eau, la méthode de calcul des indicateurs de performance a été ajustée pour l'année 2025 et reportée sur les exercices 2019-2023 modifiant les résultats de l'historique.

V.3.2 LES RESULTATS

	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Volume produit	m ³	38 887	48 250	35 207	36 934	44 191
Volume importé (temporis)	m ³	53 702	42 048	49 036	43 461	32 374
Volume exporté (temporis)	m ³	19	22	169	36	42
Volume besoin des usines	m ³	-	-	-	-	-
Volume mis en distribution	m ³	92 570	90 276	84 074	80 359	76 523
Volume comptabilisé	m ³	53 362	57 292	61 850	60 624	58 774
Volume consommateurs sans comptage	m ³	300	300	300	300	300
Volume de service du réseau	m ³	800	800	800	800	800
Volume de fuites	m ³	38 408	32 184	21 424	18 935	16 648
Rendement Primaire	%	57,6	63,5	73,6	75,4	76,8
Rendement net	%	58,8	64,7	74,9	76,8	78,2
Rendement hydraulique du service d'eau (Décret 2007-675)	%	58,8	64,7	74,9	76,8	78,3
Objectif du rendement GRENELLE	%	65,7	65,8	65,7	65,9	65,9

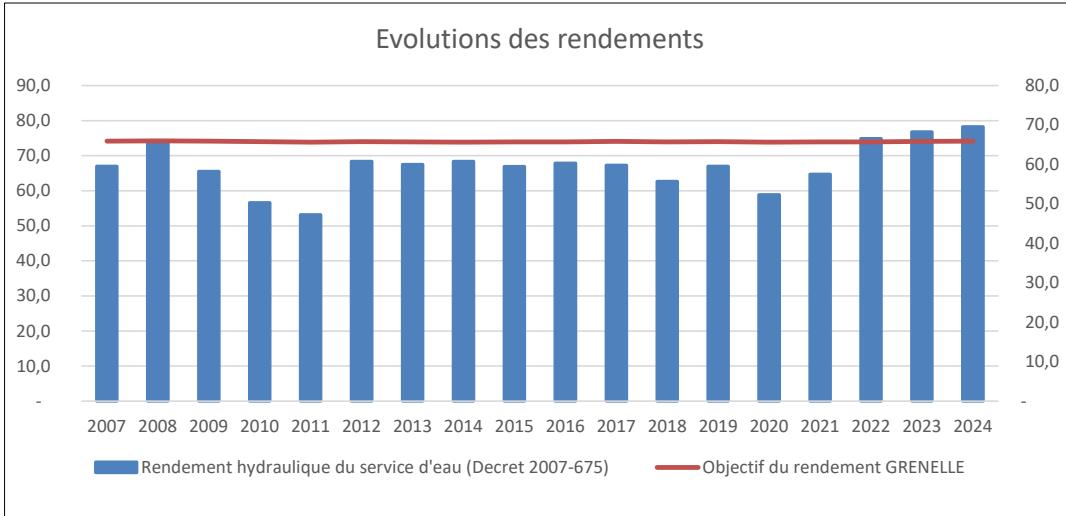
Evolutions des rendements



Les rendements de la commune sont en amélioration au cours des 4 derniers exercices.

V.3.2.1 RESPECT DU RENDEMENT DU GRENELLE

Avec un rendement de 78,3% pour une valeur seuil de 65,9% pour cet exercice, la commune de Matour respecte les objectifs de rendement du Grenelle depuis 3 ans.



Indicateur P104.3 : Matour présente un rendement de 78,3%.

V.3.2.2 RESPECT DU SCHEMA DE DISTRIBUTION

Il comprend notamment un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable.

Plus en détail, le schéma comprend :

- Descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution,
- Le plan des réseaux mentionnant :
 - La localisation des dispositifs généraux de mesures,
 - Un inventaire des réseaux avec :
 1. Les linéaires,
 2. L'année ou la période de pose,
 3. La catégorie de l'ouvrage (sensible ou non),
 4. La précision de l'information géographique (a, b, c),
 5. Matériaux,
 6. Diamètres,
 - Inventaire mis à jour et complété chaque année en précisant les données acquises pendant l'année.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux rend compte de la réalisation des descriptifs détaillés des réseaux. Il doit atteindre 40 points pour être validé.

Si le rendement du Grenelle et l'avancement du schéma de distribution ne sont pas validés, **le décret prévoit la majoration du taux de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau.**

Rendement hydraulique et indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux respectent les objectifs du décret « fuites ».

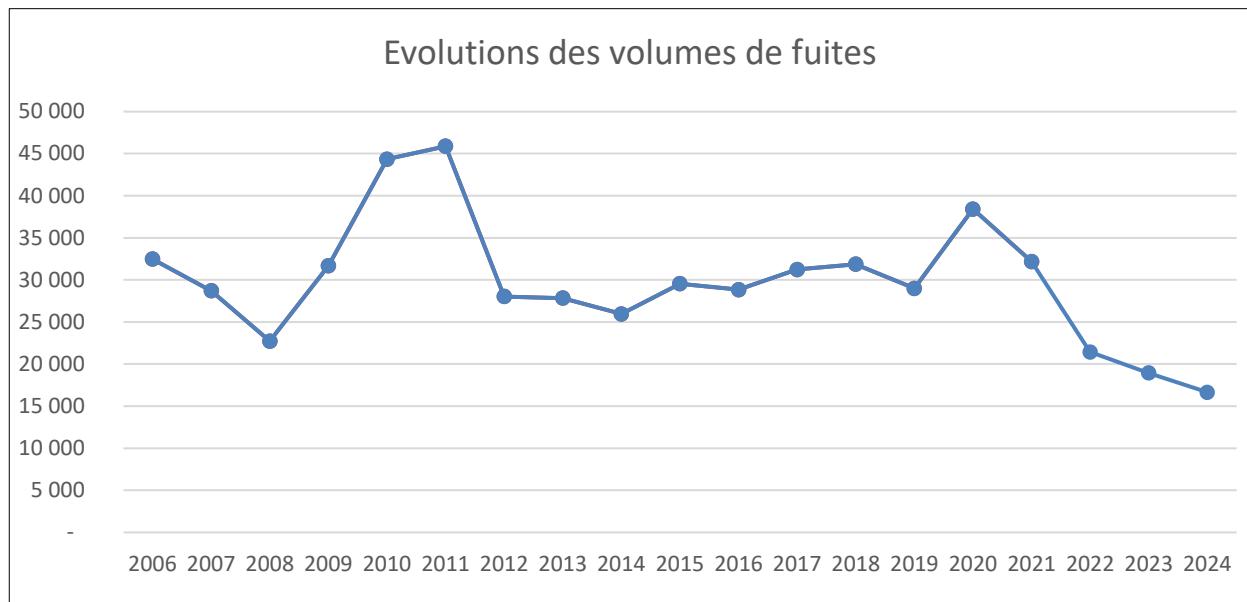
V.3.3 POSITION DE LA COMMUNE DANS LE DEPARTEMENT

Données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 : le rendement moyen pondéré des collectivités rurales est de 77,3 %. La situation de la collectivité est meilleure que la situation moyenne départementale de collectivités rurales.

Au niveau national, le rendement de distribution moyen est de 81,3 %.

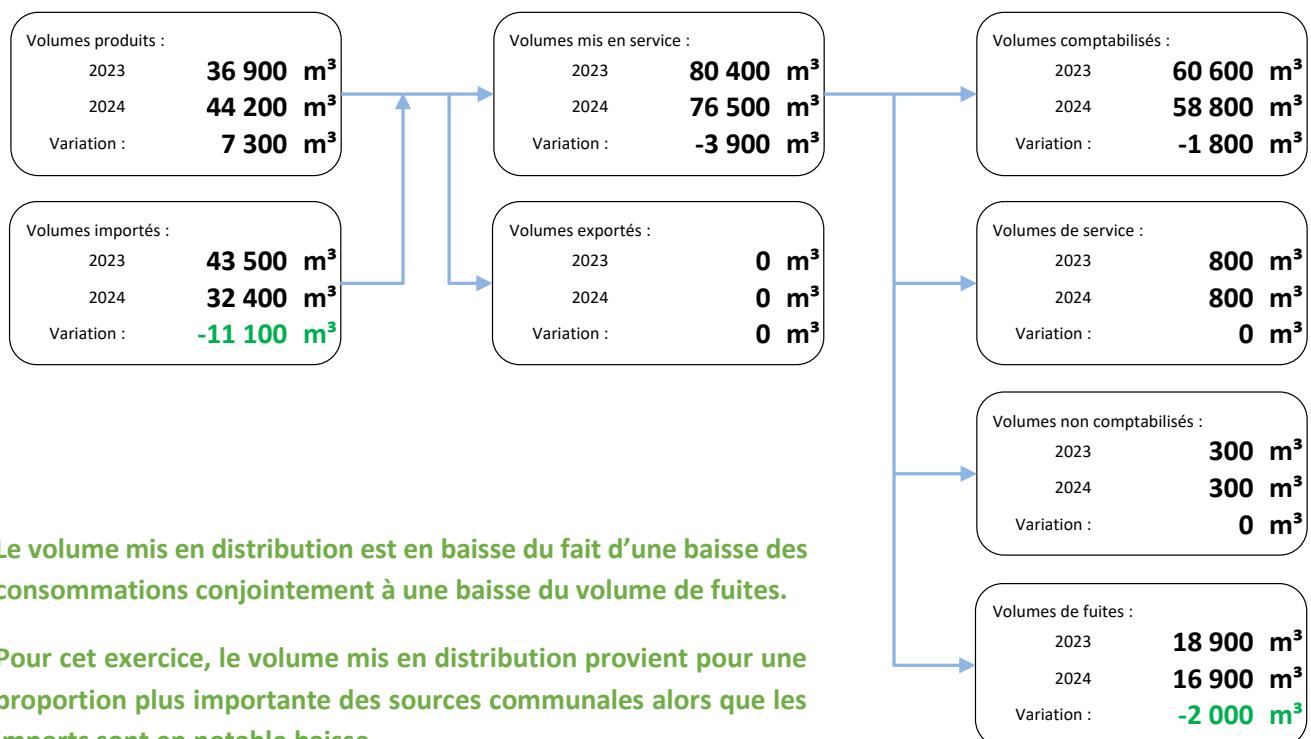
V.4 EVOLUTION DES VOLUMES DE FUITES

L'évolution du volume de fuites est analysée à partir des volumes donnés sur la période de relève puis ramenés à 365 jours :



Le volume de fuites est en baisse depuis 2020 avec 22 000 m³/an de moins, effet combiné d'une recherche de fuites continue et du renouvellement ciblé de canalisations.

V.5 SYNTHESE DES VOLUMES EN JEU



Le volume mis en distribution est en baisse du fait d'une baisse des consommations conjointement à une baisse du volume de fuites.

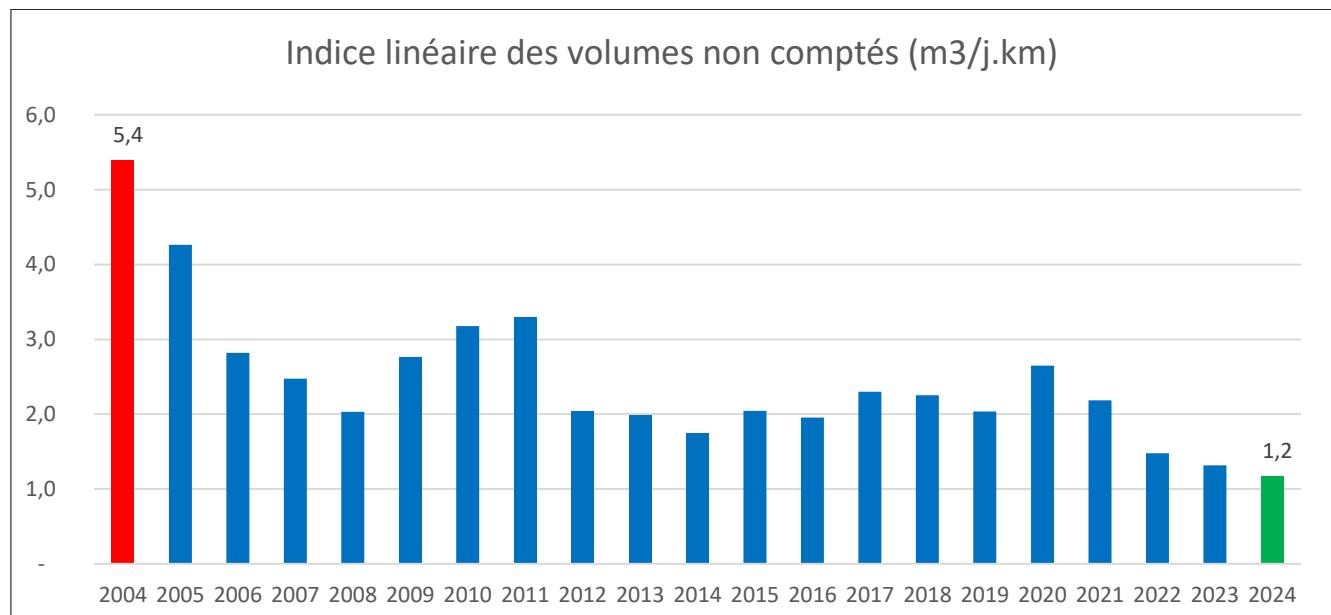
Pour cet exercice, le volume mis en distribution provient pour une proportion plus importante des sources communales alors que les imports sont en notable baisse.

V.6 L'INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Il s'agit d'un indicateur de connaissance des volumes transitant dans le réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_{\text{consommateur sans comptage}} + V_{\text{service}} + V_{\text{fuites}}}{\text{Longueur réseau} \times \text{Jours entre deux relevés}}$$

	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Volume consommateurs sans comptage	m ³	300	300	300	300	300
Volume de service du réseau	m ³	800	800	800	800	800
Volume de fuites	m ³	38 408	32 184	21 424	18 935	16 648
Linéaire de canalisation	m	40 888	41 715	41 715	41 712	41 713
Indice linéaire des volumes non comptés	m³ / jour.km	2,6	2,2	1,5	1,3	1,2



L'indice linéaire des volumes non comptés est relativement stable cette année. Il est de 1,2 m³/jour.km.

Position du syndicat selon le référentiel du Cemagref de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

Quatre niveaux sont définis :

- **De 0 à 1,92**, le niveau de pertes est qualifié de faible,
- **De 1,92 à 3,6**, il est qualifié de modéré,
- **De 3,6 à 6,96**, il est qualifié d'élevé,
- **Au-delà de 6,96**, il est qualifié de très élevé.

La commune a un indice des volumes non comptés de 1,2 m³/jour.km qualifiant le niveau de pertes comme faible.

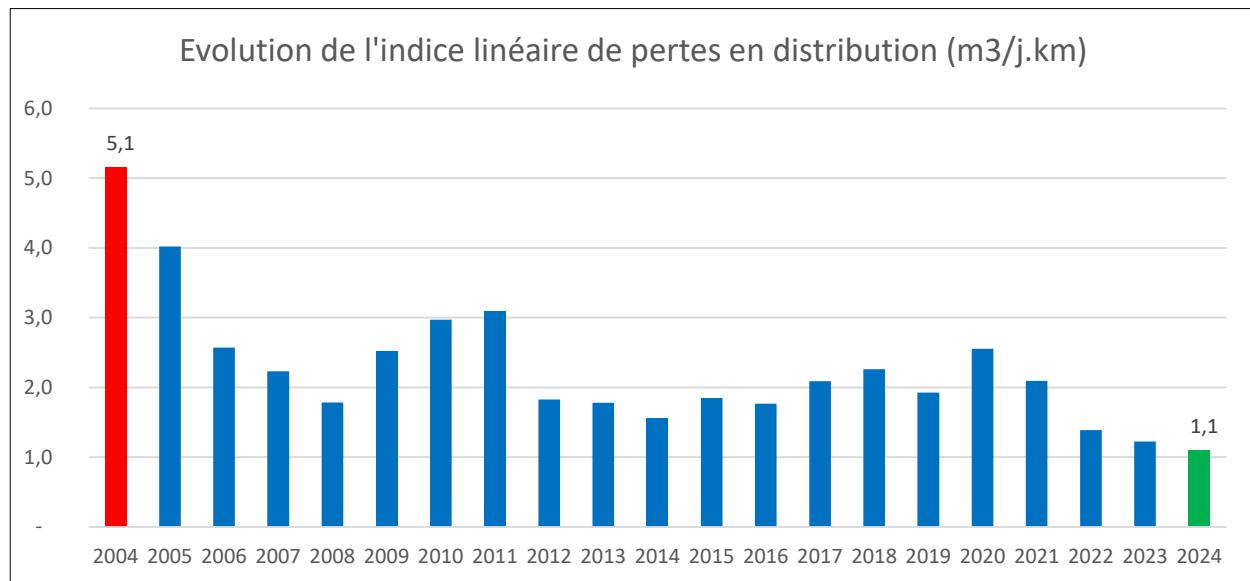
Indicateur P105.3 : Matour présente un indice linéaire des volumes non comptés de 1,2 m³/jour.km.

V.7 L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RESEAU

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau.

$$\text{Indice linéaire de perte} = \frac{V_{\text{pertes}}}{\text{Jours entre 2 relèves} \times \text{Longueur réseau}}$$

	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Volume des pertes en distribution	m ³	38 408	32 184	21 424	18 935	16 648
Nombre de jours de facturation	jours	403	370,5	430,5	346	307,5
Linéaire de canalisation	m	40 888	41 715	41 715	41 712	41 713
Indice linéaire de pertes en distribution	m³ / jour.km	2,6	2,1	1,4	1,2	1,1



L'indice linéaire de perte se dégrade légèrement, en adéquation l'évolution des rendements. Il est de 1,1 m³/jour.km.

Position du syndicat selon le référentiel de l'Agence de l'Eau :

Quatre niveaux sont définis selon la densité d'abonnés :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2,5 ≤ ILP < 4	5 ≤ ILP < 8	10 ≤ ILP < 15
Mauvais	ILP > 4	ILP > 8	ILP > 15

Avec une densité de type rural, la commune a un indice linéaire de pertes de 1,1 m³/jour.km le qualifiant de bon.

L'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024 fait état d'un indice linéaire de perte moyen de 2,01 m³/j/km dans le département avec plus spécifiquement 1,64 m³/j/km pour les secteurs ruraux et de 3,0 m³/j/km au niveau national.

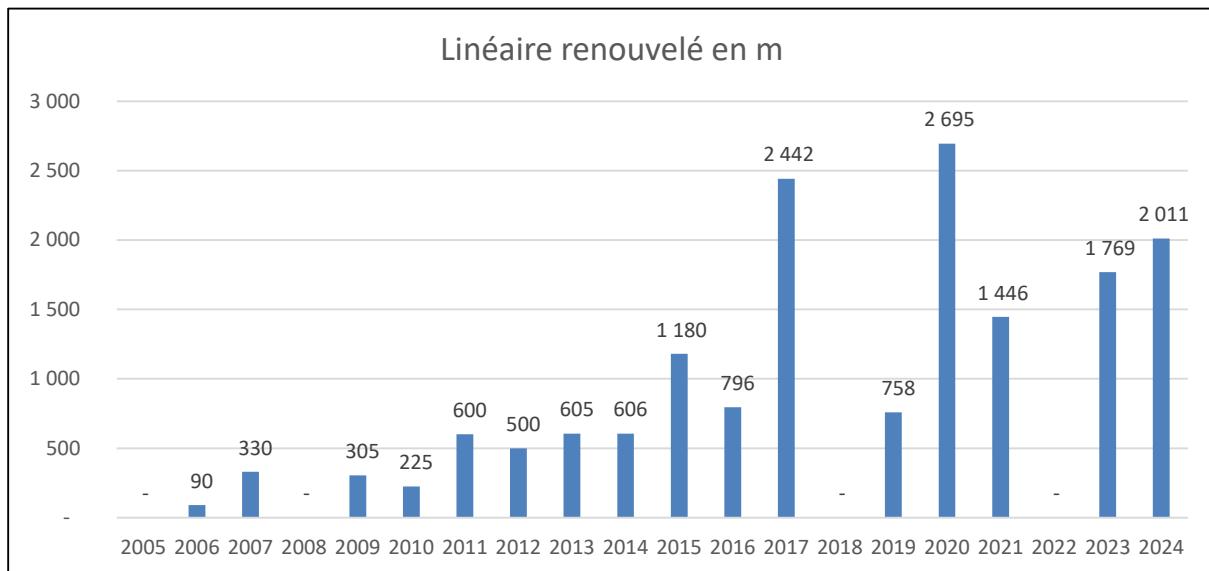
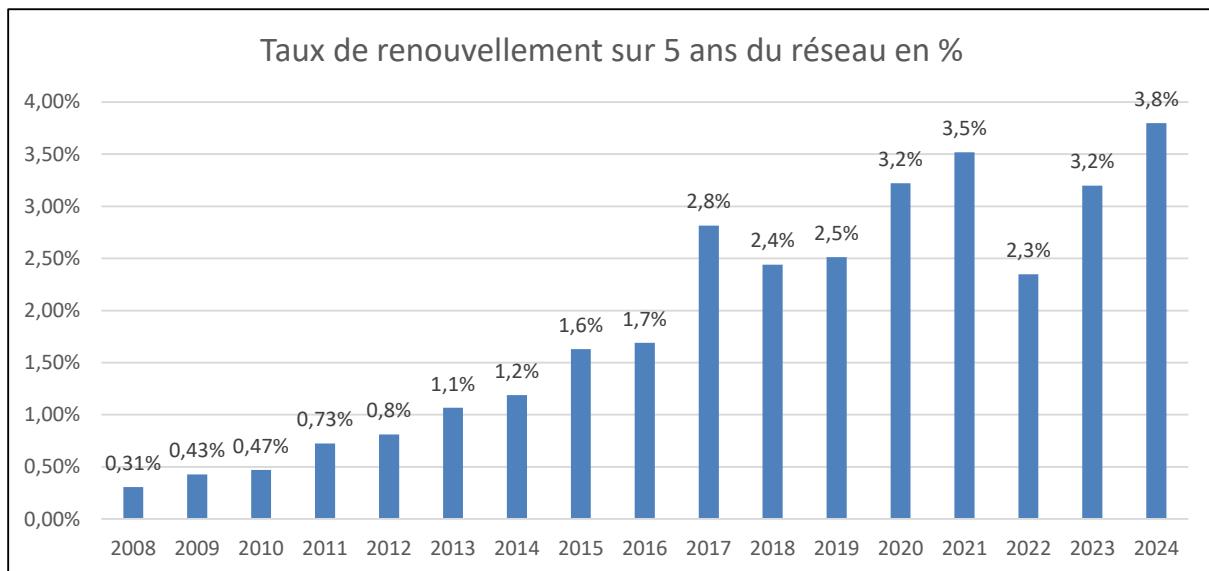
Indicateur P106.3 : Matour présente un indice linéaire de pertes de 1,1 m³/jour.km.

V.8 LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

Il s'agit d'un indicateur reflétant le maintien de la valeur du patrimoine :

$$\text{Taux moyen de renouvellement} = \frac{\text{Linéaire moyen renouvelé sur les 5 dernières années}}{\text{Longueur réseau hors branchements}}$$

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisation de distribution (m)	41 559	41 715	41 715	41 712	41 713
Linéaire renouvelé (m)	2 695	1 446	-	1 769	2 011
Linéaire renouvelé sur 5 ans (km)	6,691	7,341	4,899	6,668	7,921
Taux de renouvellement sur 5 ans en %	3,2%	3,5%	2,3%	3,2%	3,8%



Le taux de renouvellement du réseau est toujours élevé pour cet exercice avec le renouvellement engagé grâce au contrat ZRR passé avec l'Agence de l'Eau RMC.

Sur 5 ans, le linéaire moyen renouvelé chaque année est de près de 1 600 m pour un linéaire total de 41 km.

Le maintien d'un tel taux de renouvellement du réseau aboutit à un âge moyen de canalisations de moins de 26 ans.

Les courbes présentées reflètent les efforts consentis par la commune en termes de renouvellement et de maintien du patrimoine en bon état.

Position de la collectivité dans le département (données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024) :

La collectivité se situe cette année bien au-dessus du taux moyen de renouvellement au niveau départemental qui s'élève à 1,00 % correspondant à un linéaire moyen remplacé de 135 km par an sur les 5 dernières années à l'échelle du département.

Le taux de renouvellement moyen au niveau national s'établit quant à lui à 0,65 %.

Indicateur P107.2 : Matour présente un taux de renouvellement des réseaux d'eau potable de 3,8 %.**V.9 L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU****V.9.1 POUR LES RESSOURCES DE LA COMMUNE**

Cet indicateur permet de suivre l'avancement de la protection de la ressource en eau. Un barème est défini par arrêté du 02/05/07.

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource est de 80 % avec un arrêté de DUP désormais complètement mis en œuvre.

Position de la collectivité dans le département (données de l'Observatoire de l'Eau en Saône et Loire 2024) :

La collectivité a fini la procédure de protection des captages comme 80,7 % des captages et 88,4 % de la population.

V.9.2 L'INDICATEUR REGLEMENTAIRE

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

Cet indicateur résulte des indices d'avancement individuels de tous les points de prélèvements (y compris ceux non gérés par le service de l'eau potable mais contribuant à son alimentation) pondérés avec les volumes produits par ces ressources.

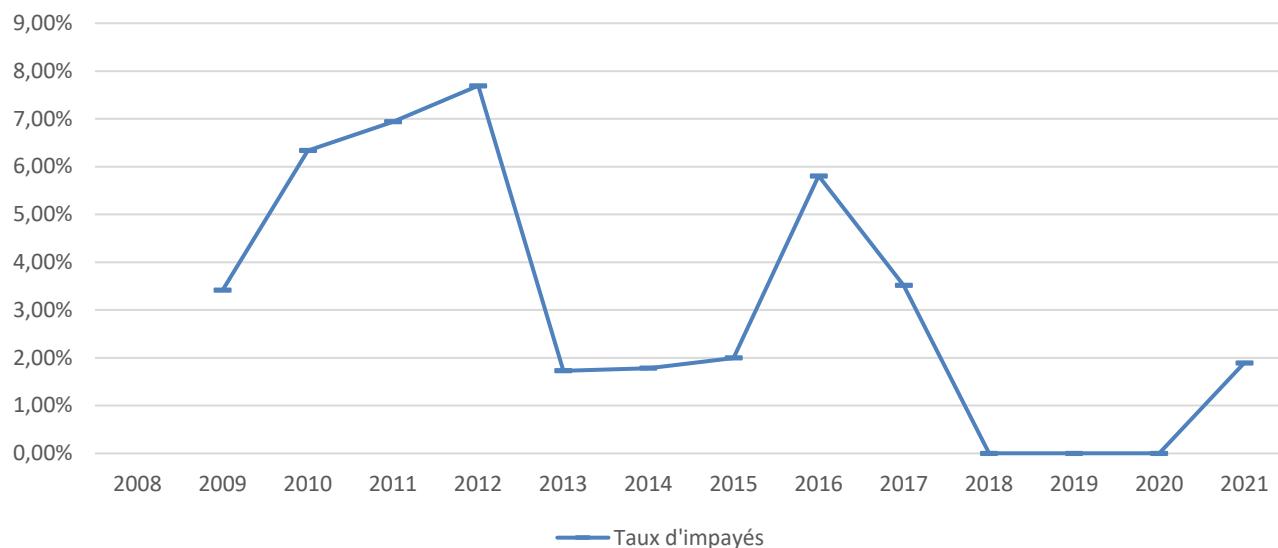
Indicateur P108.3 : Matour présente un indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de 80 % en tenant compte de l'influence de l'import.

V.10 LE TAUX D'IMPAYÉS

$$\text{Taux d'impayés} = \frac{\text{Montant de l'impayé de l'année N - 1 au 31 déc N}}{\text{Chiffres d'affaires facturé au titre de l'année N - 1 au 31 déc N}}$$

	2019	2020	2021
Montant de l'impayé de l'année n-1 au 31/12/n	ND	ND	3 047 €
Chiffre d'affaire facturé au titre de l'année n-1 au 31/12/n	146 114 €	155 011 €	160 987 €
Taux d'impayés	ND	ND	1,89%

Evolution du taux d'impayés



La donnée n'est pas disponible pour les exercices 2022 à 2024.

V.11 LA GESTION DES RECLAMATIONS ET QUALITE DU SERVICE

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour développer cette notion.

VI. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

VI.1 LES TRAVAUX ENGAGÉS PENDANT L'EXERCICE

VI.1.1.1 RENOUVELLEMENT DE RESEAUX ET DE BRANCHEMENTS

Lieu dit	Extension / Renouvellement	Linéaire total posé (m)	F100	PVC75	PEHD50
Liaison Crozet / Croux (tranche 1)	Renouvellement	933	910	13	10
Liaison Crozet / Croux tranche 2)	Renouvellement	575	575		
Croux	Renouvellement	123			123
Liaison Neuilly / La Naude	Renouvellement	380		305	75
Modification branchement - 17 Grande Rue	Hors programme	0			
		2 011	1 485	318	208

Lieu dit	Extension / Renouvellement	Antennes reprises (nb)	Bchts neufs (nb)	Bchts repris (nb)	Bchts renouv. SIE (nb)	Total linéaire bcht	Bcht PEHD25 (m)	Bcht PEHD32 (m)
Liaison Crozet / Croux (tranche 1)	Renouvellement	4			1	60	60	
Liaison Crozet / Croux tranche 2)	Renouvellement	2		1	8	183	103	80
Croux	Renouvellement				4	65	65	
Liaison Neuilly / La Naude	Renouvellement	1	1	1	6	100	100	
Modification branchement - 17 Grande Rue	Hors programme				2	16	16	
		7	1	2	21	424	344	80

VI.1.1.2 MONTANT DES TRAVAUX COMMANDES AU COURS DE L'EXERCICE

ANTENNES	Montant des Travaux commandés (€ H.T.)
Modification branchement - 17 Grande Rue	4 400,00 €
Liaison Crozet / Croux (tranche 1)	79 000,00 €
Liaison Crozet / Croux tranche 2)	82 000,00 €
Croux	22 000,00 €
Liaison Neuilly / La Naude	58 000,00 €
	245 400,00 €

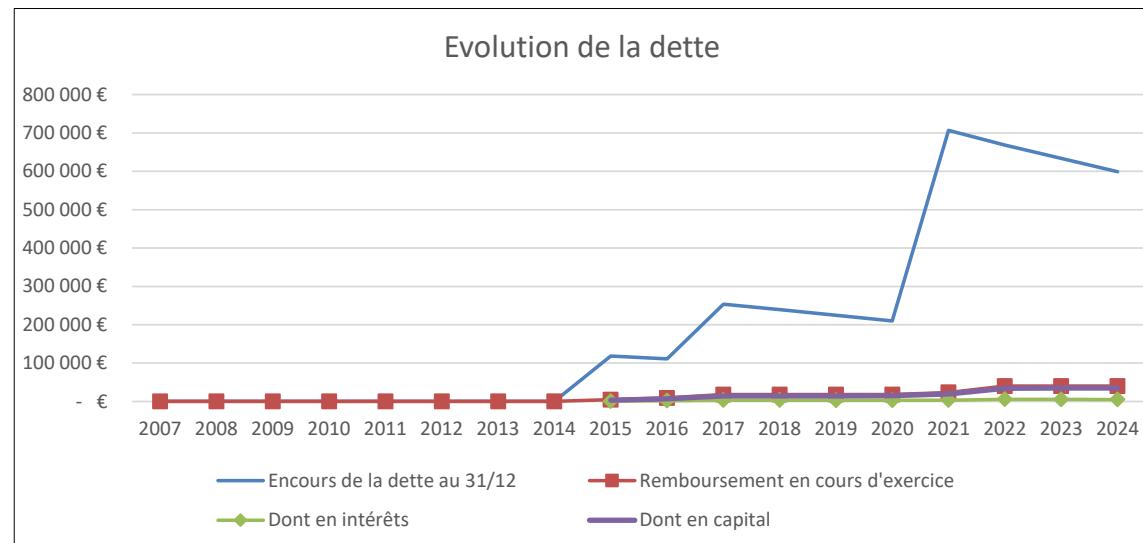
Plus de 245 000 € de travaux ont été commandés en 2024.

VI.2 L'ÉTAT DE LA DETTE

Il y a 3 emprunts pour le service d'eau potable, l'un contracté en 2015, l'autre en 2017 et le dernier fin 2020 :

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12	209 854 €	707 084 €	668 863 €	634 086 €	598 970 €
Remboursement en cours d'exercice	17 718 €	23 309 €	40 084 €	40 080 €	40 081 €
Dont en intérêts	2 882 €	3 487 €	5 643 €	5 303 €	4 965 €
Dont en capital	14 836 €	19 822 €	34 441 €	34 777 €	35 116 €

Le capital restant dû au 31 décembre de l'exercice est de l'ordre de 599 000 €.



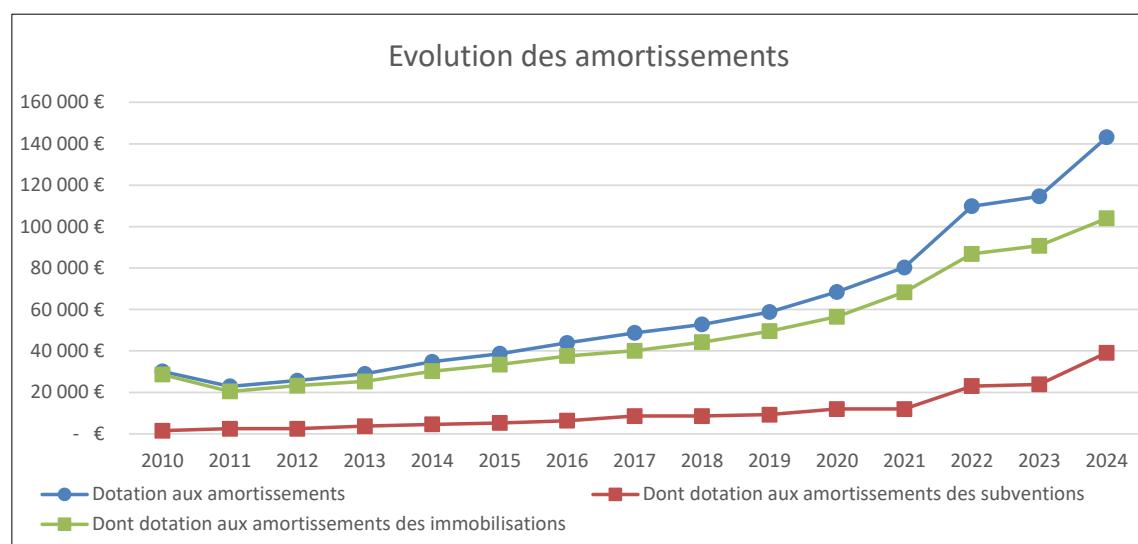
Indicateur P153.2 : Le nombre théorique d'années nécessaires à Matour pour rembourser la dette est de 3,8 ans.

VI.3 LES AMORTISSEMENTS

Les montants de la dotation aux amortissements des immobilisations et des subventions et leur évolution sont détaillés dans le tableau suivant :

	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation aux amortissements	68 487 €	80 328 €	109 908 €	114 657 €	143 145 €
Dont dotation aux amortissements des subventions	11 975 €	11 975 €	23 033 €	23 847 €	39 133 €
Dont dotation aux amortissements des immobilisations	56 512 €	68 352 €	86 876 €	90 810 €	104 012 €

La dotation aux amortissements des immobilisations et des subventions est de près de 143 000€.



VI.4 LES PROJETS ET TRAVAUX EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Les travaux retenus dans le cadre du programme 2025 sont décrits ci-dessous.

- **Antenne Liaison Le Grand Moulin - Châteauthiers (tranche 1 et 2)**

La canalisation PVC collé DN 110 desservant le hameau de Châteauthiers date de 1970. Elle est vétuste et a été sujette à de nombreuses réparations pour fuite (10 réparations sur les 12 dernières années). Elle est située dans le secteur qui présente actuellement le 2^e niveau de fuite le plus important et qui est alimenté par un achat d'eau.

Le présent projet prévoit le renouvellement de la canalisation à l'identique (PVC 110) sur un linéaire total pour les 2 tranches de travaux de 835 ml. Le tracé se fait en partie sous chaussée départementale (axe de la ½ chaussée), en partie en accotement ou sous voie communale et en partie à travers prés. Il comprend cependant le passage du ruisseau la Baize qui se fera en encorbellement sur le pont en pierre (15 ml de canalisation PE 110 calorifugé).

Le projet prévoit la reprise d'une antenne (PVC 63), de 6 branchements dont 5 seront entièrement renouvelés et d'un 1 poteau d'incendie. Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements, vidanges, ventouse).

Cette antenne apparait en priorité 1 (sur une échelle de 1 à 7), dans le plan de renouvellement établi par la commune de MATOUR dans le cadre de son Schéma Directeur AEP (antenne n°22).

- **Antenne Cimetière**

La canalisation en Amiante-Ciment 100 desservant le cimetière et 3 autres branchements date de 1970. Elle est située dans le secteur qui présente actuellement le niveau de fuite le plus important.

Le présent projet prévoit le renouvellement de la canalisation par du PVC 125 sur 30 ml. Le tracé se fait principalement sous chaussée (voie communale).

Le projet prévoit la reprise de 4 branchements dont 3 seront entièrement renouvelés et d'1 poteau d'incendie. Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (ventouse, purge).

Cette antenne apparait en priorité 3 (sur une échelle de 1 à 7), dans le plan de renouvellement établi par la commune de MATOUR dans le cadre de son Schéma Directeur AEP (antenne n°34).

- **Antenne de Crozet**

La canalisation en PVC collé DN 75 desservant les hameaux de Crozet date de 1970. Elle est vétuste et a été sujette à plusieurs réparations pour fuite (2 réparations dans les 10 dernières années).

Cette antenne s'inscrit dans la continuité des antennes réalisées lors des précédents programmes (liaison Crozet / Croux).

Le présent projet prévoit le renouvellement de la canalisation à l'identique (PVC 75) sur un linéaire total de 275 m. La canalisation est entièrement ramenée sur le domaine public. Le tracé se fait principalement en accotement de voie communale.

Le projet prévoit la reprise de 10 branchements dont 8 seront entièrement renouvelés. Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (vidange, ventouse, purge).

Cette antenne apparaît en priorité 3 (sur une échelle de 1 à 7), dans le plan de renouvellement établi par la commune de MATOUR dans le cadre de son Schéma Directeur AEP (antenne n°35).

- **Antenne des Berlières**

Une canalisation en Fonte 60 au lieudit « Les Berlières » date de 1930. Elle est vétuste et située dans le secteur qui présente actuellement le niveau de fuite le plus important.

Elle sera renouvelée par du PVC 63 sur 25 ml. 4 branchements en PVC collé (dont 3 seront renouvelés entièrement) seront repris soit sur le PVC 63, soit sur une antenne à poser chemin de Prayeau (40 ml de PE 40).

Le projet prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements, purge) et la reprise d'une antenne latérale en PVC 40.

Cette antenne apparaît en priorité 3 (sur une échelle de 1 à 7), dans le plan de renouvellement établi par la commune de MATOUR dans le cadre de son Schéma Directeur AEP (antenne n°24).

- **Antenne des Royards**

La canalisation en PVC collé DN 63 desservant le hameau des Royards date de 1970. Elle est vétuste et est située dans le secteur qui présente actuellement le 2^e niveau de fuite le plus important qui est par ailleurs alimenté par un achat d'eau.

Le présent projet prévoit le renouvellement de la canalisation à l'identique (PVC 63) sur 115 ml. Le tracé se fait entièrement sous voie communale.

Le projet prévoit la reprise de 3 branchements qui seront entièrement renouvelés. Il prévoit également la pose de robinetteries diverses (sectionnements, purges).

Cette antenne apparaît en priorité 1 (sur une échelle de 1 à 7), dans le plan de renouvellement établi par la commune de MATOUR dans le cadre de son Schéma Directeur AEP (antenne n°22).

VII.

LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

VII.1 LE MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITÉ

	2020	2021	2022	2023	2024
Abandons de créance (€)	- €	257 €	- €	203 €	762 €
Volume consommé (m3)	53 362	57 292	61 850	60 624	58 774
Taux d'abandon de créance (c€/m3 consommé)	-	4,48	-	3,35	12,96



Les abandons de créances sont de 762 € en 2024.

Indicateur P109.0 : Matour présente pour cet exercice un montant des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité de l'ordre de 15 c€/m³ consommé.

VII.2 LES OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Sans objet

VIII. NOTE LIMINAIRE

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m³ :

EAU POTABLE	2023	2024	2025
Collectivité	326,00 €	326,00 €	383,00 €
Sydro : fonds et interconnexions	52,80 €	52,80 €	53,38 €
Redevance prélevement sur la ressource	5,59 €	5,59 €	5,59 €
Redevance de pollution domestique RMC	33,60 €	34,80 €	- €
Redevance Performance RMC			1,27 €
Redevance Consommation RMC			51,60 €
Total [€ TTC]	420,90 €	422,10 €	494,84 €

ASSAINISSEMENT	2023	2024	2025
Collectivité	265,00 €	273,00 €	281,00 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	19,20 €	19,20 €	
Redevance performance ASS RMC			1,08 €
TVA sur la redevance performance ASS RMC	- €	- €	0,05 €
Total [€ TTC]	284,20 €	292,20 €	282,13 €

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	2023	2024	2025
Total [€ TTC]	705,10 €	714,30 €	776,97 €

Le montant d'une facture de 120 m³ pour les services d'eau potable et d'assainissement s'élève en 2025 à 776,97 € soit 6,47 €/m³ pour une facture de 120 m³. Ce montant est en hausse de l'ordre de 8,8 % soit 63 €.



ÉDITION 2025

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

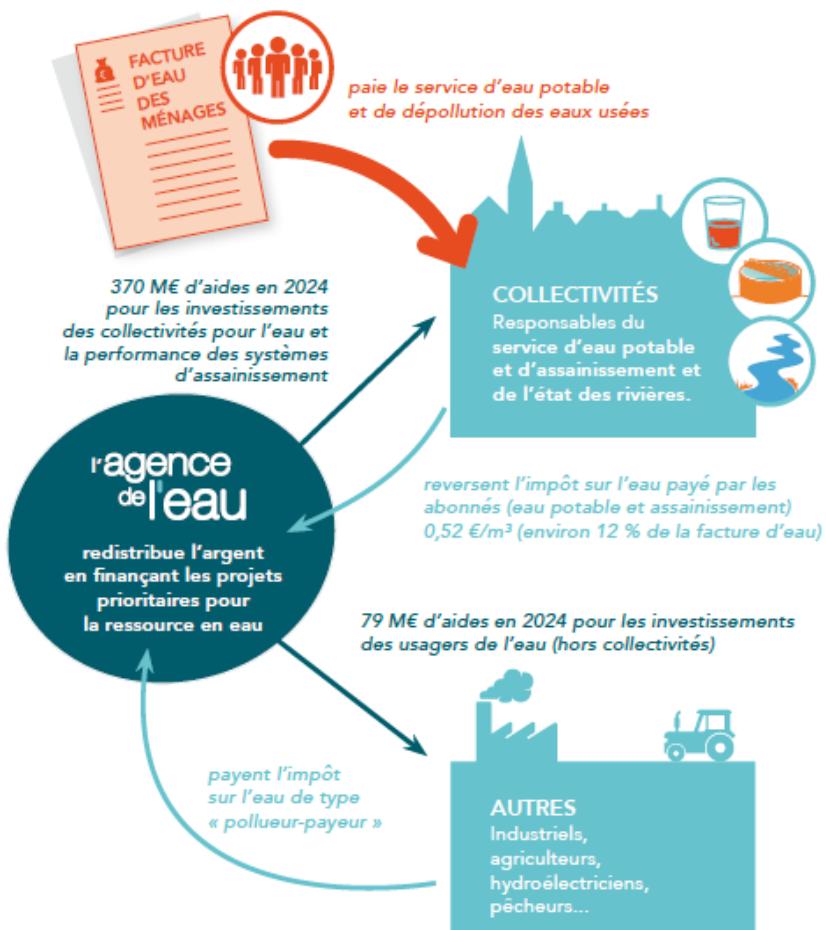
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 4,34 € TTC/m³ et de 4,52 € TTC/m³ en France*. Environ 12 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52% des aides* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

- ▶ Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable
159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

- ▶ Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable
15 millions €

- ▶ Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales
161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

- ▶ Pour réduire les pollutions industrielles
19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

- ▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable
7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 36,2 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

- ▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité
87,3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

- ▶ Pour la solidarité internationale
5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'Etat (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

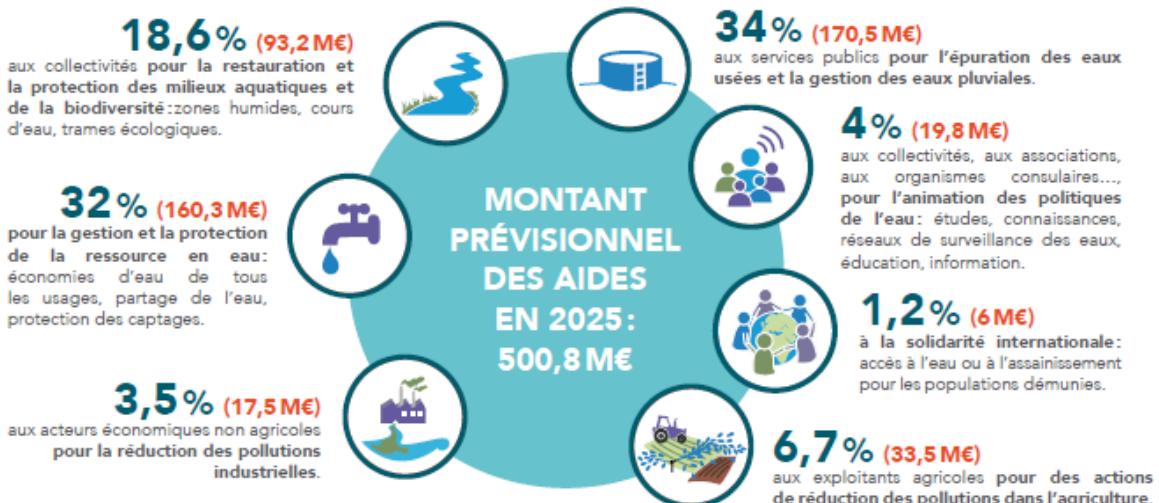
2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

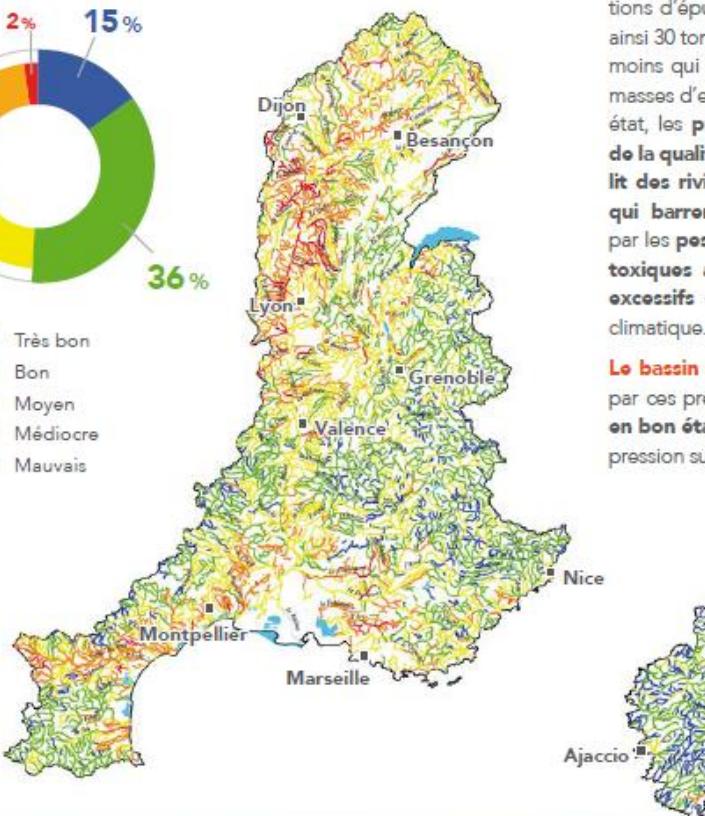
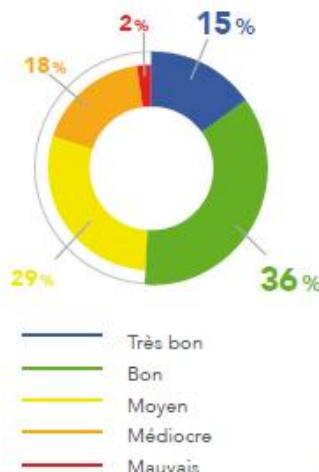
UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- Solidarité envers les communes rurales: l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau
Données 2021



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transiting à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélevements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@sauvonsleaufr
in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse